

LA RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ET LE SOUTIEN AU MILIEU

Poste-publications no de convention 40069242

AQLM

Association québécoise du loisir municipal

MODERNISER LES POLITIQUES
DE RECONNAISSANCE :
VISION REQUISE!

14

LE NOUVEAU VISAGE
DES URLS

23

LE MODE DE CONCEPTION-
CONSTRUCTION

31



Tessier
R  CREO-PARC

Processus simple
Design bien pens  
Et pour longtemps



Module A do.

Sp  cialement con  u pour les adolescents du Qu  bec, ainsi ils auront enfin un espace o   se rassembler,    leur image et    leurs go  ts!

Bas   sur les recommandations des   l  ves du secondaire, vous remarquerez diff  rentes options et alternatives qui r  pondront    diff  rents besoins.



Association québécoise du loisir municipal

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Manon Lanneville, Ville de Varennes
514-652-9888, poste 501
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

VICE-PRÉSIDENT

Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal
514-872-6022
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Janique Letellier, Laval
450-662-4901
j.letellier@ville.laval.qc.ca

AUTRES MEMBRES

Martin Gilbert, Ville de Matane
418 562-2333 poste 2070
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Edith Proulx, Piedmont
450-227-1888, poste 223
loisirs@piedmont.ca

SOUTIEN PERMANENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SERVICES AUX MEMBRES ASSOCIÉS

Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

DIRECTRICE

Geneviève Barrière
514-252-5244, poste 4
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

RESPONSABLE À LA GESTION FINANCIÈRE

Carole Hamel
514-252-5244, poste 1
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Joëlle Derulle
514-252-5244, poste 2
jderulle@loisirpublic.qc.ca

COORDONNATRICE COMMUNICATION, MARKETING ET LOGISTIQUE

Line Paquette
514-252-5244, poste 6
lpaquette@loisirpublic.qc.ca



ALLIANCE QUÉBÉCOISE
DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance
québécoise du loisir public.

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Gérard Paquet
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

BAS-SAINT-LAURENT

Martin Gilbert
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE

Marie-Eve Therrien
marie-eve.therrien@ville.quebec.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC

Jonathan Guay
jguay@ville.drummondville.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Jean-François Roy
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

CÔTE-NORD

Herman-Carl Gravel
hcarl.g@pointe-aux-outardes.ca

ESTRIE

Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Lénie Lacasse
lenie.lacasse@ville.gaspe.qc.ca

LANAUDIÈRE

Isabelle Champagne
ichampagne@ville.lavaltrie.qc.ca

LAURENTIDES

Édith Proulx
loisirs@piedmont.ca

LAVAL

Sébastien Vallée
s.vallee@laval.ca

MAURICIE

Estelle Paulhus
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Michel Barbier
michel.barbier@saint-lambert.ca

MONTRÉAL

Martin Savaria
msavaria@ville.montreal.qc.ca

NORD-DU-QUÉBEC

Élizabeth Renaud
elizabethr@ville.chibougamau.qc.ca

OUTAOUAIS

Marc Proulx
proulx.marc@gatineau.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Guyline Houde
guyline.houde@ville.saguenay.qc.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

REPRÉSENTANTE DE L'AQLM

Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

Dans ce numéro	4
Mot de la présidente	6
Les grands dossiers	8
Moderniser les politiques de reconnaissance : vision requise!	14
Prendre en charge l'évaluation de notre offre municipale de loisir : une approche par mesure des résultats	19
Le nouveau visage des URLS	23
Des parcs pour tous, y compris les organismes et les entreprises	27
Pour stimuler la créativité et mieux contrôler les coûts : Le mode conception-construction	31
6 ^e Rendez-vous québécois du loisir rural	41
La pratique du plein air au Québec : Une belle avenue pour le loisir municipal	44
Pratiques exemplaires	47
Regards sur l'actualité	53



AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

Rédacteur en chef: Sylvain Hénault
Directeur artistique: Joël Lemay
Infographiste: René Déry
Correcteur: Denis Poulet
Imprimeur: Imprimerie Siel

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2

T: 514 252-5244
F: 514 252-5220

infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

Publicité

Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-6409

DANS CE NUMÉRO

PAR L'ÉQUIPE
DE RÉDACTION

« Les articles de ce numéro apportent des éclairages diversifiés sur le thème. Nous espérons qu'ils sauront retenir votre attention et nourrir votre réflexion. »

L'équipe de rédaction d'*Agora Forum* est heureuse de vous présenter ce numéro printanier sur le thème de la reconnaissance des organismes et du soutien au milieu. Le comité de rédaction a retenu ce thème parce que plusieurs municipalités sentent le besoin de moderniser leur politique de reconnaissance, leurs programmes et la façon de rendre compte des résultats et des effets du réseau municipal de loisir. Dans certains cas, on doit innover dans ses façons de faire avec le milieu, les organismes, les entreprises et les institutions, et en rendre compte tout autant aux élus qu'à la population.

Les articles de ce numéro apportent des éclairages diversifiés sur ce thème. Nous espérons qu'ils sauront retenir votre attention et nourrir votre réflexion.

Le professeur André Thibault s'attarde à la vision qui doit sous-tendre les futures politiques de reconnaissance et les programmes de soutien. Les gestionnaires en loisir se trouvent interpellés par l'ampleur des changements qui obligent les municipalités à une révision importante de leur rôle envers les organisations à l'œuvre sur leur territoire. Et puisque la société québécoise exige de la transparence et la prévention des conflits d'intérêts, les mécanismes de reddition de comptes doivent s'affiner. À lire et à relire!

Jocelyn Garneau se penche de son côté sur la difficile évaluation de

l'offre de service. « Prendre en charge l'évaluation de notre offre municipale de loisir : une approche par mesure des résultats » illustre l'importance de juger les conséquences et les effets de l'offre de loisir public dans un but d'efficience, d'adaptabilité et de reddition de comptes. Il s'agit ultimement de justifier et défendre la place du loisir public par rapport aux autres services. On trouve dans l'article des méthodes simples pour évaluer la qualité des services que nous offrons.

La rubrique du projet Espaces s'intitule « Des parcs pour tous, y compris les organismes et les entreprises ». Car, si on pense souvent individus (enfants, ados, aînés, etc.) en matière d'accessibilité et d'occupation des parcs, on ne doit pas négliger les organismes et même l'entreprise privée. L'article jette un regard particulier sur les écoles et les services de garde en tant qu'usagers des parcs, et présente certains éléments de problématique que pose la présence d'entreprises ou de services privés dans ces espaces publics. Au menu, quelques pistes pour favoriser une cohabitation harmonieuse.

Daniel Marineau, directeur Loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Belœil, avait présenté un atelier très stimulant à la dernière CALM, portant sur le mode conception-construction. Il offre ici un article sur le même sujet, dans une perspective de stimulation de la créativité et de contrôle des coûts

au moment de construire de nouvelles infrastructures. À Belœil, le concept a rallié aussi bien les fournisseurs de services que la municipalité, le tout sous l'œil approbateur de la population. C'est un modèle novateur qui bouscule nos façons de faire.

L'an dernier, la Chaire de tourisme Transat ESG de l'UQÀM a réalisé une étude inédite sur la pratique du plein air par les Québécois. Or, l'AQLM était l'un des organismes qui avaient commandé cette étude. Denis Poulet a réalisé une entrevue avec Lucie Lanteigne, coordonnatrice du groupe de travail, sur les résultats de cette étude et l'intérêt qu'ils peuvent représenter pour le monde municipal.

Le monde du loisir en région est d'ailleurs en mutation. Deux articles en témoignent, l'un portant sur le prochain Rendez-vous québécois du loisir rural, l'autre sur le virage majeur dans lequel se sont engagées les URLS. Ces dernières sont

des partenaires incontournables en loisir public. Patrick Lafleur, directeur général de Loisir et sport Montérégie, présente l'évolution récente de cette structure régionale et les nouvelles orientations. Il signale notamment que les URLS sont passées du rôle d'agent de concertation à celui de conseiller expert sur des enjeux aussi importants que le bénévolat, le loisir rural, les parcs et le plein air.

« Nous espérons que vous trouverez dans ce numéro étoffé l'inspiration créatrice propice au ressourcement et à l'accomplissement de votre travail. »

AGORA FORUM OFFERTE EN VERSION NUMÉRIQUE

Agora Forum est disponible en version numérique. Les membres de l'AQLM ont accès à cette version à l'aide d'un hyperlien qu'on leur envoie par courriel. Les membres qui le désirent peuvent continuer de recevoir l'édition papier. Pour profiter au maximum des fonctions de lecture du procédé, il convient de s'en servir à partir d'un appareil portable.



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE

Depuis nos débuts, vous êtes au cœur de nos actions. Ensemble, nous avons fait évoluer le milieu aquatique.



INNOVER

Nous concevons des produits qui répondent aux besoins réels des utilisateurs et des gestionnaires d'installations aquatiques.



CONSEILLER

Nous vous informons et vous accompagnons à toutes les étapes de vos projets.



S'ENGAGER

Nous soutenons les organismes qui travaillent au développement des sports et à la prévention en milieu aquatique.

www.aquam.com | info@aquam.com | 1.800.935.4878

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

MOT DE LA PRÉSIDENTE



M. LANNEVILLE, PRÉSIDENTE
TWITTER : @PRESIDENTAQLM

Au terme de mon premier trimestre à la présidence de l'AQLM, je suis heureuse de vous faire savoir que nous avons maintenu l'orientation de jeter des ponts avec les différentes organisations qui œuvrent en complémentarité avec notre association et nos membres. Notre participation aux prochaines Assises de Sports-Québec le 10 mai est un bon exemple de pratique de collaboration que nous voulons mettre en œuvre afin d'exprimer « une voix unifiée pour le loisir au Québec ».

« Allier l'expertise du milieu municipal à celle des autres acteurs du loisir au Québec nous permettra d'harmoniser et d'unifier notre discours sur des sujets qui préoccupent tous les milieux. »

LES COMITÉS DE TRAVAIL

À sa dernière réunion, le conseil d'administration a revu les comités de travail qui œuvrent à la réalisation des nombreux mandats qui découlent de notre plan stratégique. Ces comités sont source de motivation pour les membres du conseil et peuvent servir de canal de représentation des membres. En tout temps, ils permettent d'obtenir l'avis de diverses personnes qui ne siègent pas au conseil, élargissant ainsi l'éventail d'opinions avant de prendre des décisions ou de faire des recommandations.

Les comités à l'œuvre sont :

- Agora Forum, rédaction
- Programme de reconnaissance
- Loisir culturel
- Relève et scolaire
- Sélection CALM 2019
- Planification stratégique et plan d'action
- Communautaire et social
- Gouvernance

LES REPRÉSENTATIONS

En outre, l'AQLM est représentée à plusieurs tables de concertation et comités d'autres organismes.

- Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) – CA
- Alliance québécoise du loisir public (AQLP) – CA, comité des services aux membres affaires et projet Espaces
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)
- Conseil québécois du loisir (CQL) – CA, comité du contenu DAFA, comité de mise en œuvre DAFA, comité national de formation DAFA
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) – Table plein air des grandes villes, Table de concertation intersectorielle SHV, Table des grandes villes, Prix Dollard-Morin, Comité pour le développement et la promotion du plein air
- Rendez-vous québécois du loisir rural
- Sports-Québec – Commission des Jeux du Québec, jury de sélection des Jeux du Québec

- Table des associations municipales
- Tremplin Santé
- Union des municipalités du Québec (UMQ) – Commission culture, loisir et vie communautaire

LA POLITIQUE CULTURELLE

Nous sommes toujours en attente du dépôt de la politique culturelle du Gouvernement du Québec, qui devait avoir lieu en décembre dernier. En juin 2016, nous avons présenté un mémoire à ce sujet, à l'invitation du ministère de la Culture et des Communications. Ce mémoire, qui s'intitule *Le loisir culturel, pierre d'assise de la participation citoyenne à la culture*, insistait pour que le loisir culturel soit inclus explicitement dans la nouvelle politique culturelle.

Nous souhaitons toujours ardemment que la nouvelle politique culturelle fasse une large part au loisir culturel. Et nous avons prévu faire du loisir culturel le thème d'un prochain numéro d'*Agora Forum*. Je suivrai de près ce dossier au cours des prochains mois.

CONCERTATION

En compagnie de la directrice, j'ai participé en janvier à une réunion de la Table de concertation des associations municipales. Les sujets abordés font vraiment partie de nos préoccupations, qu'il s'agisse du problème de la relève et de l'attraction des jeunes par le monde municipal, des impacts sur le milieu municipal de la Loi 122 (*Loi visant*

principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs) ou des ressources humaines.

À ce dernier chapitre, il a été question d'organiser une journée de formation sur les ressources humaines en collaboration avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et la Corporation des gestionnaires municipaux en ressources humaines du Québec.

Par ailleurs, le 18 janvier, le Conseil québécois du loisir a organisé une rencontre de concertation de plusieurs organismes, incluant l'Association québécoise du loisir municipal, le Regroupement loisir et sport du Québec, le Carrefour action municipale et famille, le Regroupement des URLS et Sports-Québec. Le but de cette réunion était de mieux connaître les mandats et champs d'action de chacune de ces associations. Les présidents et directeurs généraux des organismes présents ont notamment discuté d'enjeux tant politiques qu'organisationnels.

Il est important de travailler en collaboration, voire en collégialité, comme je le mentionnais au début, afin de ne pas disperser nos énergies. Le partage (des expertises, des informations, des réflexions, etc.) est essentiel et nous rend beaucoup plus efficaces.

LOISIR RURAL

Depuis 2012, l'AQLM considère le loisir rural comme une priorité. Nous sommes depuis le début associés à l'organisation et à l'animation du Rendez-vous québécois du loisir rural, qui a lieu chaque année, nous avons créé en 2016 une catégorie « Loisir rural » dans notre programme des prix Excellence et nous consacrons régulièrement des articles au loisir rural dans *Agora Forum*.

Nous serons très attentifs à l'organisation et au déroulement du 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural, sur le thème « Expert en loisirs ». L'événement aura lieu à Venise-en-Québec les 2, 3 et 4 mai 2018. Nous sommes fiers de contribuer au développement du loisir municipal en milieu rural.

J'ai connu ainsi un premier trimestre fort occupé mais drôlement motivant pour la poursuite de mon mandat avec le soutien du conseil d'administration. Je me sens choyée de travailler avec une association si dynamique, des membres engagés et à l'écoute, et une permanence compétente qui a vraiment à cœur l'avancement du loisir municipal.

Manon Lanneville, présidente



LES GRANDS DOSSIERS

Evgeny Bakharev/Shutterstock.com



PAR
GENEVIÈVE
BARRIÈRE

TOURNÉE DE L'AQLM 2018

C'est sur le thème de « l'expérience citoyenne » que la Tournée de l'AQLM annuelle fera le tour des régions ce printemps. L'AQLM a mandaté ENIPSO, une entreprise québécoise qui aide les établissements de services à développer une expérience client personnalisée, pour offrir la formation qui fait partie de la Tournée. Cette formation s'attardera à la perception de la satisfaction des usagers et des professionnels en loisir en matière de service-citoyen. Pour connaître les dates de la Tournée, consultez la page 13.

LES RÉGIONS PRÉSENTENT LEURS PERSONNES-CLÉS POUR VOUS GUIDER (NOUVEAU SERVICE)

Lors de l'élaboration du plan stratégique 2015-2019, le conseil d'administration de l'AQLM avait à cœur de mettre en place

une façon de pouvoir répondre aux questions des membres dans chacune des régions. Il a été décidé que chaque région identifierait des personnes-clés dans les différents secteurs du loisir et afficherait les coordonnées de ces personnes dans la section « Régions » sur le site de l'AQLM.

Alors, chers membres, vous êtes invités à vous rendre sur le site de l'AQLM (<http://www.loisirmunicipal.qc.ca>) et à cliquer sur l'onglet de votre région pour communiquer soit avec votre représentant régional soit avec une personne-conseil dans un secteur précis qui pourra répondre à vos questions ou discuter des sujets qui vous préoccupent.

RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

L'AQLM s'est associée au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour la tournée provinciale de ce dernier qui a débuté en février et se poursuivra jusqu'en juin. Cette tournée vise notamment à sensibiliser les élus responsables des questions familiales (RQF) et les maires aux questions relatives aux politiques familiales municipales (PFM), aux démarches « Municipalité amie des aînés » (MADA) et « Municipalité amie des enfants » (MAE), ainsi qu'aux saines habitudes de vie (SHV). Les représentants des régions ciblées profiteront de l'occasion pour présenter les réalités du loisir municipal aux élus présents.

SUBVENTIONS POUR DES EMPLOIS VERTS POUR LES JEUNES

L'AQLM, qui représente le Québec au conseil d'administration de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), a reçu une bonne nouvelle en janvier. L'ACPL a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour administrer certains aspects du programme Emplois d'été verts. Cet accord reconnaît l'ACPL comme l'un des chefs de file de ce programme dans les secteurs cibles suivants : municipalités et autres partenaires du secteur des parcs (organismes sans but lucratif, offices de protection de la nature). C'est ainsi que les municipalités, y compris celles du Québec, pourront bénéficier de subventions couvrant la moitié des salaires pour les emplois d'été verts occupés par des jeunes en 2018 et 2019.

Une référence (site Internet)

Pour en savoir plus long et avoir accès aux formulaires de demande, rendez-vous sur le site de l'ACPL : <https://www.cpra.ca>



CALM 2018

La prochaine Conférence annuelle du loisir municipal se déroulera du 3 au 5

octobre 2018 à l'hôtel Le Concorde de Québec. Le thème retenu est « Nous sommes loisir! » Les inscriptions et les réservations pour les chambres d'hôtel commenceront le 15 mai 2018.

Le thème ramène à soi-même, au « je suis loisir », au professionnel en loisir qui exerce sa profession avec les particularités de sa région du Québec, de son milieu urbain, périurbain ou rural. Comme professionnel/artisan en loisir, nous sommes tous appelés à travailler de pair avec nos collègues et nos communautés dans le but du bien commun. Que l'on soit de la relève ou expérimenté, du monde culturel, sportif ou communautaire, responsable, créatif, multitâche, festif, impliqué ou créateur de nouvelles tendances...

La CALM permet de prendre du recul sur sa pratique de gestion et de programmation, de se questionner, de faire le plein de nouvelles idées et d'avoir le courage de faire les choses autrement.

On peut consulter le programme préliminaire de la CALM 2018 à : <http://calm.loisirmunicipal.qc.ca/>.

GUIDE DE DÉPLOIEMENT DES SERVICES EN LOISIR

L'AQLM travaille présentement à l'élaboration d'un document qui fournira aux municipalités et à leurs partenaires un cadre de référence présentant des critères et des indicateurs pour offrir des services de base ou minimums en matière de loisir (infrastructures, programmes, aménagements, etc.) à divers niveaux allant du voisinage (services de proximité) à la région. Ce cadre de référence est appelé à exercer une influence sur le développement et l'organisation des services en loisir. La première version du cadre sera présentée en juin au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et au colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Après le *Guide d'entretien des terrains de balle*, que l'AQLM a produit l'an dernier en collaboration avec la Ville de Montréal, voici que s'annonce le *Guide sur l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures*, fruit d'une collaboration entre l'AQLM, la Ville de Montréal, l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Comme le guide précédent, le *Guide sur l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures* sera offert sur le nouveau portail des installations sportives <http://www.guides-installations-sportives.ca>. Il sera disponible sur cette plate-forme dès la fin du printemps, mais le lancement officiel n'est prévu qu'à l'automne. On offrira des formations en relation avec ce nouveau guide.

FORMATION

Vu le succès de la formation « Politique de reconnaissance et de soutien du bénévolat », l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) offre maintenant cette formation à la carte. C'est-à-dire que le formateur peut venir dans votre municipalité pour former vos employés à la date que vous désirez. Veuillez contacter Joëlle Derulle (jderulle@loisirpublic.qc.ca) pour les détails.

Le service de formation de l'AQLP offre également de nouvelles capsules de formation sur le site <http://formation.loisirpublic.qc.ca/fr/>. Ces capsules portent sur les sujets suivants : recrutement des bénévoles, conception d'un circuit d'entraînement en plein air, comment impliquer la population dans la planification et l'aménagement des parcs (processus participatif et outils pour les parcs et espaces publics). On peut les visionner pendant un an au coût de 65 \$.



LE JEU EXTÉRIEUR NOUVELLE GÉNÉRATION

ugoplayground.com

[f](#) [@](#) [in](#) @ugoplayground

Brevet en instance



Gestion de Camps de jour

Gestion d'équipements

Location de jeux gonflables

Organisation d'événements

www.gvl-inc.com
(450) 478-4090 (514) 393-7643

LE PLUS IMPORTANT RASSEMBLEMENT EN LOISIR PUBLIC AU QUÉBEC!

NOUS
SOMMES
LOISIR!

19^e

CONFÉRENCE
ANNUELLE
DU LOISIR
MUNICIPAL

QUÉBEC

3-4-5 OCTOBRE 2018

HÔTEL LE CONCORDE

PROGRAMMATION ET OUVERTURE
DES INSCRIPTIONS DÈS 9 h LE 15 MAI
SUR LOISIRMUNICIPAL.QC.CA

AQLM
Association québécoise du loisir municipal

PRÉSENTATEUR OFFICIEL

Québec



ATMOS
PHÈRE

ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES



THÈME 2018

**NOUS
SOMMES
LOISIR!**

NOUS

Désigne un ensemble de personnes, notre milieu de travail, notre communauté et notre regroupement professionnel. Exprime la grande importance sociale de la collectivité à laquelle nous nous adressons, qui inclut les citoyens, les élus et les leaders de notre milieu. Est un signe d'identification à l'équipe à laquelle nous appartenons et d'attachement à la différence que nos actions peuvent faire, à nos valeurs, aux besoins et désirs du groupe, à nos caractéristiques et à ce qui nous représente.

SOMMES

C'est grammaticalement la première personne du pluriel du verbe être, évidemment, mais le mot, pris en tant que nom, exprime aussi les résultats d'additions. Les professionnels en loisir, ce sont des sommes de compétences, de qualités, de talents et d'expériences. Tout cela s'additionne pour faire un bagage impressionnant de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être.

LOISIR

Loisir est d'abord une référence au temps. Temps de liberté, temps de plaisir! Du temps pour faire des rencontres, pour discuter, pour partager et pour découvrir. C'est l'objet primordial de notre profession, porteur de valeurs : accessibilité/ouverture, professionnalisme, reconnaissance, respect, solidarité et transparence. À nous d'incarner ces valeurs, à notre échelle, dans notre milieu.

« Je suis loisir, nous sommes loisir »

« Nous sommes loisir » se décline en de multiples « Je suis loisir ». Ce « je », c'est chaque professionnel en loisir qui exerce sa profession avec les particularités de sa région, de son milieu urbain, périurbain ou rural. « Je » suis appelé à travailler de pair avec mes collègues et ma communauté dans le but du bien commun. Que « je » sois de la relève ou expérimenté, du monde culturel, sportif ou communautaire, responsable, créatif, multitâche, festif, impliqué ou créateur de nouvelles tendances...

La 19^e Conférence annuelle du loisir municipal permettra à chacune et à chacun de prendre du recul sur ses pratiques de gestion et de programmation, de se questionner, de faire le plein de nouvelles idées et de développer le courage de faire les choses autrement.

PRÉSENTATEUR OFFICIEL

Québec 

LES PRIX EXCELLENCE AQLM 2018

À LA 19^e CONFÉRENCE ANNUELLE
DU LOISIR MUNICIPAL (CALM)

LE JEUDI 4 OCTOBRE 2018
DE 18 h À 19 h
HÔTEL LE CONCORDE QUÉBEC

10 CATÉGORIES
DE PRIX REMIS | PLUS DE 200
PARTICIPANTS

Chaque année depuis près de 20 ans, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) honore des gens, des collectivités et des entreprises pour leurs réalisations ou contributions exceptionnelles en loisir public.

Cette année, les catégories ont été modifiées afin de mieux correspondre au vécu des membres. L'éventail de catégories permet une grande variété de candidatures, représentatives de tous les milieux.

Les lauréats recevront le trophée Otium au cours d'une cérémonie spéciale le 4 octobre 2018 dans le cadre de la 19^e Conférence annuelle du loisir municipal.

Participez en
grand nombre
et obtenez la
reconnaissance
méritée!

MISES EN CANDIDATURE

Les mises en candidature se feront à compter du 17 avril 2018. Remplissez le formulaire en ligne disponible sur le site de l'AQLM : www.loisirmunicipal.qc.ca

La date limite pour vous inscrire est le **23 août**, sauf pour la catégorie Excellence académique, fixée au 31 mai.

CATÉGORIES 2018

Réalisations professionnelles

MUNICIPALITÉS, VILLES
OU ARRONDISSEMENTS
(NOUVELLE RÉPARTITION)

Municipalités de moins de 10 000
habitants (incluant le loisir rural)

Municipalités ou arrondissements
de 10 000 à 24 999 habitants

Municipalités ou arrondissements
de 25 000 à 74 999 habitants

Municipalités ou arrondissements
de 75 000 habitants ou plus

Soutien à l'innovation et au développement
- Membres associés commerciaux

Soutien à l'innovation et au développement
- Membres associés corporatifs

Soutien au bénévolat

Excellence académique
- Niveau collégial

Excellence académique
- Niveau universitaire

La tournée de l'AQLM

gratuit

Une formation dans chaque région pour favoriser le réseautage de tous les professionnels en loisir municipal au Québec

itinéraire



Présentée par Julie Tremblay,

experte en service à la clientèle et présidente de la société ENIPSO, une entreprise québécoise qui aide les établissements de services à développer une expérience client personnalisée

Formation

L'expérience citoyenne en loisir

🕒 **Durée : 1 h 30**

Le citoyen qui utilise vos infrastructures et vos services veut vivre des émotions positives, explorer des sensations nouvelles et recevoir des conseils personnalisés. Chaque contact d'un citoyen avec votre service municipal offre l'occasion de créer une relation de confiance, de toucher le cœur, de générer un sentiment d'appartenance et d'améliorer la qualité de vie du milieu.

Cette formation a pour objectif de vous permettre de mieux comprendre les attentes du citoyen de votre région afin d'agir concrètement dans votre prestation de service et de générer rapidement une expérience personnalisée. Chaque région fera l'objet d'un portrait des actions de service citoyen concrètes en matière de loisirs. On pourra ainsi faire des comparaisons entre le service voulu, souhaité et perçu et le service livré.

Centre-du-Québec

Mercredi 21 mars à 10 h

Centreexpo Cogeco (salle F)
550, rue St-Amant, Drummondville
Contact : Martine Ayotte
819-478-1483 / poste 231
martinea@centre-du-quebec.qc.ca

Outaouais

Mardi 27 mars à 9 h

Centre sportif de Gatineau (salle 254)
850, boul. de la Gappe, Gatineau
Contact : Marc Proulx
819-243-2345 / poste 2564
proulx.marc@gatineau.ca

Laval

Mardi 27 mars à 14 h 45

Centre communautaire Saint-Joseph
1450, boulevard Pie-X, Laval
Contact : Sébastien Vallée
450-978-6888 / poste 4361
s.vallée@laval.ca

Montérégie

Mercredi 28 mars à 10 h 30

Centre de loisirs
600, avenue Oak, Saint-Lambert
Contact : Marie-Christine De Passillé
450-466-3889 / poste 3133
marie-christine.depassille@saint-lambert.ca

Capitale-Nationale

Jeudi 5 avril à 13 h 30

Centre sportif Marc-Simoneau (salle 105ABC)
3500, rue Cambonne, Québec
Contact : Marie-Eve Therrien
418-641-6101 / poste 3610
marie-eve.therrien@ville.quebec.qc.ca

Bas-Saint-Laurent

Mardi 10 avril à 10 h 30

Maison de la Culture (salle Bon-Pasteur,
3^e étage de la bibliothèque municipale)
67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup
Contact : Martin Gilbert
418-562-2333 / poste 2070
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Mercredi 11 avril à 10 h

Hôtel de ville (salle du conseil municipal)
17, boulevard Perron Est, Caplan
Contact : Ann-Julie Leblanc
418-392-7000 / poste 9-230
aleblanc@villeneuve-richmond.com

Chaudière-Appalaches

Jeudi 12 avril à 14 h

Centre sportif de La Guadeloupe
210, 8^e rue Ouest, La Guadeloupe
Contact : Jean-François Roy
418-248-3362 / poste 2110
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

Estrie

Mercredi 18 avril à 13 h 30

Centre communautaire et culturel de
l'arrondissement de Jacques-Cartier (salle 003)
2050, boul. De Portland, Sherbrooke
Contact : Linda Gagnon
819-843-4412 / poste 812
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

Nord-du-Québec

Jeudi 19 avril à 9 h 30 (Webinaire)

Contact : Elizabeth Renaud
418-748-2688 / poste 2252
elizabethr@ville.chibougamau.qc.ca

Côte-Nord

Jeudi 19 avril à 9 h 30 (Webinaire)

Contact : Herman-Carl Gravel
418-567-2177
hcarl.g@pointe-aux-outardes.ca

Abitibi-Témiscamingue

Vendredi 20 avril à 10 h 30

Vieux-Palais d'Amos, 101, 3^e Avenue Est, Amos
Contact : Gérard Paquet
819-797-7110 / poste 7542
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

Mauricie

Mercredi 25 avril à 13 h 30

Centre communautaire Saint-Étienne-des-Grès
1260, rue Saint-Alphonse, St-Étienne-des-Grès
Contact : Estelle Paulhus
819-523-8200 / poste 2701
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

Laurentides

Jeudi 3 mai à 9 h 30

Centre culturel du Complexe du Val-d'Espoir
17 700, rue du Val-d'Espoir, Mirabel
Contact : Edith Proulx
450-227-1888 / poste 223
loisirs@piedmont.ca

Montréal

Mercredi 16 mai à 8 h 30

Casa D'Italia
505, rue Jean-Talon Est (métro Jean-Talon), Montréal
Contact : Martin Savaria
514-493-8206
msavaria@ville.montreal.qc.ca

Lanaudière

Mercredi 16 mai à 14 h

La Belle Église, 543, chemin de l'Église, Chertsey
Contact : Chantal Tardif
450-588-4443
ctardif@loisir-lanaudiere.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Jeudi 17 mai à 9 h 30

Centre Mario-Tremblay
605, boul. Saint-Luc Ouest, Alma
Contact : Guylaine Houde
418-698-3200 / poste 4170
guylaine.houde@ville.saguenay.qc.ca

AQLM

Association québécoise du loisir municipal



MODERNISER LES POLITIQUES DE RECONNAISSANCE : VISION REQUISE!



PAR ANDRÉ THIBAUT,
PROFESSEUR ÉMÉRITE

Observatoire québécois du loisir
Université du Québec à Trois-Rivières
andre.thibault@uqtr.ca

Récemment, nombre de municipalités ont entrepris la mise à jour de leur « politique de reconnaissance ». Une telle politique encadre la plupart des rapports entre la municipalité et les divers organismes et associations œuvrant sur son territoire.

Ce mouvement de modernisation répond à la nécessité de faire face aux enjeux posés par plusieurs changements qui affectent le mandat, le champ d'intervention et la stratégie générale des services municipaux de loisir.

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

L'ampleur de ces changements oblige à remettre en question la vision même du rôle de la municipalité envers les organisations. Or, la recherche de cette vision se bute au dilemme qui, depuis la création des services municipaux de loisir, influence ce rôle. Ainsi, au moment de la municipalisation du loisir à la fin des années 1960, la Déclaration de Montmorency¹ posait la municipalité

comme premier acteur ou intervenant du loisir public : « *Les organismes privés ploient sous le fardeau; l'opinion publique force les pouvoirs locaux, municipaux et scolaires, à prendre en charge les destinées du loisir.* »

En 2001, l'Association québécoise du loisir municipal naissante, dans un document fondateur qui posait les bases d'une politique de loisir public², en transférait la responsabilité première à la communauté locale qui se prend en charge. Dans ce contexte, elle affirmait que « *la municipalité se reconnaît responsable et leader-facilitateur des réseaux de services de la communauté locale*³. »

On le constate, l'histoire des services de loisir municipaux est empreinte de la question : faire, et son corollaire « faire-faire », ou agir comme partenaire et facilitateur?

¹ Association des directeurs de loisir municipaux du Québec (ADLM), *Le loisir défi d'aujourd'hui, Déclaration de Montmorency, 1968*, p. 27.

² Association québécoise du loisir municipal, *Loisir, communauté locale et qualité de vie – Une politique de loisir au Québec, 2000*, 24 pages.

³ Idem, p. 19.

Dans ce dernier cas, la municipalité, gouvernement démocratique légalement compétent⁴, fait office de pilote d'un réseau composé de multiples pourvoyeurs de services publics. À ce titre, elle doit :

- Établir une veille collective des besoins de la population, informer les partenaires et convenir avec eux de cibles communes;
- Assurer une évolution des programmes et des objectifs en fonction du bien commun et orienter en conséquence ses programmes de soutien dans le respect de l'autonomie des membres du réseau;
- Assurer la qualité, la capacité d'agir en réseau et de répondre au bien commun des partenaires.

Dans le cas de la municipalité « premier acteur », la politique de reconnaissance ou d'admissibilité doit définir les modalités ou conditions d'accès des organismes à la liste des bénéficiaires des mandats et des subventions de la municipalité. On peut ici faire un parallèle avec la liste des fournisseurs ou des entreprises qui font affaire avec elle.

Cet article a pour objet de décrire et d'identifier les impacts des changements et des enjeux qui influencent les politiques de reconnaissance et de soutien, et d'esquisser diverses options de structure des politiques modernisées.

LES CHANGEMENTS STRUCTURANTS DE LA MODERNISATION

Plusieurs des changements sont structurants puisqu'ils impliquent certains éléments centraux de la politique de reconnaissance, notamment la nomenclature et les qualités requises des organismes admissibles, l'obligation de reddition de comptes, les mécanismes de renouvellement de l'admission et le cadre contractuel des relations avec ces organismes. Six changements demandent particulièrement attention :

1. L'élargissement du champ d'action des services

Cet élargissement amène éventuellement à inclure des organismes liés au développement social, à l'environnement et la défense des uns et des autres, pour ne mentionner que quelques exemples. Ces groupes ont-ils la même proximité avec les champs de responsabilités et de compétences de la municipalité? Doivent-ils avoir le même statut d'organismes reconnus?

Il est nécessaire de moduler la nomenclature des organismes. Cette modulation est fonction des compétences et des choix politiques de la municipalité, et peut s'effectuer dans le cadre de la politique ou des programmes de soutien.

2. L'obligation de reddition de comptes

L'usage des ressources publiques est de plus en plus conditionnel à une reddition de comptes régulière. La société québécoise exige de la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Elle est intolérante en cas de manquement. Dès lors, tout usage de biens publics doit s'accompagner d'un mécanisme de reddition de comptes et de son corollaire, l'énoncé d'objectifs et de résultats à atteindre.

À ce titre, toute politique de reconnaissance s'apparente à un livre de règles du jeu qui annonce et encadre les protocoles à intervenir entre les organismes et la municipalité. Le piège, c'est la lourdeur des procédures qui risque de transformer des organismes bénévoles en bureaucraties.

3. La vision municipale et les politiques populationnelles nouvelles

Depuis les années 2000, les municipalités ont été appelées à se définir et à développer la vision qui anime leurs

« Toute politique de reconnaissance s'apparente à un livre de règles du jeu qui annonce et encadre les protocoles à intervenir entre les organismes et la municipalité. »

⁴ Notamment en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

actions, à élaborer leur plan de match face aux différents groupes qui forment leur population. Elles ont adopté diverses politiques dites « populationnelles » : famille, aînés, enfants, saines habitudes de vie, personnes handicapées, etc.

Dès lors, d'une façon ou d'une autre, les organismes doivent concourir ou accepter de concourir en vue d'atteindre les objectifs fixés dans cette vision et dans les politiques. Leur adhésion doit être affirmée quelque part dans les critères de reconnaissance, et se retrouver explicitement dans les programmes et les ententes de services.

Une telle orientation influence nettement la catégorisation des organismes, ainsi que les tenants et aboutissants du soutien lui-même. Toutefois, elle pose aussi la question du mode d'adhésion et le problème du contrôle de l'atteinte des objectifs. La variable suivante illustre bien les options et les contraintes afférentes.

4. La clarification du statut juridique des contrats et protocoles

Depuis longtemps, les protocoles sont généralement uniformes d'un organisme à l'autre et peu négociés. Or, à Montréal, notamment, on a remis en question cette pratique. Le service du contentieux tend à l'associer à une pratique de sous-traitance, ce qui aura des conséquences importantes sur l'ensemble des rapports avec les organismes, particulièrement les organismes mandatés. La logique de la sous-traitance imposera-t-elle le recours à l'appel d'offres et la perception de taxes sur les biens et services? Amènera-t-elle le privé à but lucratif à répondre aux appels d'offres?

Une autre possibilité se trouve dans la mise en œuvre de programmes de subventions où les organismes candidats doivent démontrer la capacité de leurs projets d'atteindre des objectifs précis et s'engager à rendre compte des résultats escomptés dans un contexte différent de la sous-traitance.

Il en va de même de la formule de coentreprise municipalité-OSBL où deux ou plusieurs partenaires s'entendent pour atteindre tels ou tels objectifs et le consignent dans une entente de partenariat. Dans ce cas, la municipalité est un partenaire, non plus une « mandante » à des sous-traitants. Les relations avec les ligues sportives sont souvent de ce type. L'un s'occupe de la programmation, l'autre de la logistique.

5. L'émergence de pratiques spontanées issues de la pratique libre

Cette tendance appelle une souplesse d'accueil et de soutien que les politiques traditionnelles semblent décourager en exigeant, notamment, l'incorporation légale avant tout soutien. Or, le soutien aux pratiques émergentes et aux initiatives plus ou moins spontanées est généralement perçu, comme dans d'autres secteurs de l'activité collective, comme un investissement dans l'avenir qui fait partie du processus de mise à jour des pratiques et des services. Par exemple, en matière économique, le soutien aux « start up » en vertu de règles assouplies, l'instauration de fonds de risque et le mentorat montrent que le soutien au développement peut se faire de façon innovante.

En loisir, en vie communautaire et en développement social, l'innovation, l'adaptation et l'expérimentation sont tout aussi incontournables. Dès lors, toute politique de reconnaissance ou d'admissibilité doit prévoir des dispositions de soutien aux initiatives et au développement, et fixer des règles du jeu facilitantes. Il se pourrait qu'il faille inventer une nouvelle formule d'accueil qui accepte une gestion différente des risques, et qui offre un programme particulier de soutien professionnel, logistique, matériel et, le cas échéant, financier.

6. La stagnation et l'obsolescence de certains organismes

Ce secret de polichinelle court depuis longtemps, mais les politiques

actuelles ne prévoient pas la « déreconnaissance ». Le processus est complexe sur le plan administratif et, surtout, souvent contrecarré au plan politique. Actuellement, le retrait de la reconnaissance n'est possible qu'en cas de déficience ou faute majeure. Et ce problème est exacerbé quand la municipalité ne reconnaît qu'un organisme par secteur d'activités.

Pourtant, les organisations quelles qu'elles soient ont un cycle de vie reconnu qui va de leur naissance effervescente et parfois peu structurée jusqu'à leur maturité et à leur disparition ou leur obsolescence. Cette dernière phase est tout à fait normale.

Il faut donc que les politiques de reconnaissance incluent des dispositions qui encadrent le retrait ou limitent la durée de l'accréditation et de la reconnaissance, et permettent l'évaluation du rendement de l'organisation. On peut imaginer que la reconnaissance s'appliquerait pour une période limitée et qu'on exigerait une nouvelle démarche au terme de cette période pour soit mettre fin à la reconnaissance, soit la reconduire à certaines conditions. On peut même envisager des programmes de soutien qui préviendraient ou corrigeraient la dégénérescence, et, surtout, qui viseraient une amélioration ou une adaptation continue des organismes.

7. Et plus!

Cette liste d'enjeux n'est pas exhaustive. En voici deux autres.

Les clauses restrictives à l'engagement ou à la participation de non-résidents dans des organismes admissibles vont à l'encontre du fait avéré que de plus en plus de citoyens vivent et agissent dans plusieurs territoires, parce que leur vie sociale, leurs cercles d'amis ou leurs champs d'intérêt se trouvent ailleurs que dans leur territoire de résidence.

Les municipalités qui ne reconnaissent qu'un seul organisme par activité ou par discipline doivent parfois « se contenter »

d'organismes moins performants et refuser d'en servir d'autres tout aussi fréquentés et de qualité. Alors, on n'est plus tellement dans la prise en charge par le milieu.

LES DEUX VISIONS

Les six enjeux principaux justifient et influencent, hors de tout doute, le contenu et même la fonction de la politique. Leur ampleur invite à une révision de la panoplie des outils municipaux qui vont de la politique de reconnaissance et des programmes de soutien aux formules juridiques utilisées pour encadrer les relations spécifiques.

Ce contexte n'admet pas le bricolage. Il oblige à prendre du recul pour établir une vision et des principes directeurs des rapports entre municipalité et organismes. En effet, la politique sera orientée différemment selon la vision que la municipalité se donne de son rôle envers les organismes.

Aujourd'hui, alors que certaines villes se donnent comme mission le développement des communautés, d'autres, à la lumière de certains des enjeux décrits plus haut, sont incitées à reprendre le contrôle.

Il semble bien que l'admission ou la reconnaissance d'organismes réponde à des objectifs différents selon les visions adoptées. Cependant, dans tous les cas, les programmes municipaux de soutien aux organismes participent des deux visions.

1. L'approche réseau

Dans l'approche réseau, l'admissibilité ou la reconnaissance vise à constituer le groupe de partenaires qui œuvrent au service de la population. La municipalité agit alors comme facilitatrice ou coach du réseau, se portant garante de la satisfaction des besoins de sa population.

Le réseau est ainsi une alliance d'organismes autonomes orientés vers le service public. Ses membres doivent adhérer à des valeurs communes, et s'engager à participer au réseau pour lui apporter leur expertise et bénéficier de celle des autres.

La politique de reconnaissance identifie des conditions d'admissibilité qui, au-delà du statut juridique et des exigences du fonctionnement démocratique contenues dans la loi des compagnies, cherchent à assurer l'adhésion aux valeurs du service public, notamment l'accessibilité, la participation citoyenne, la sécurité et la diversité.

Elle engage les organismes à participer activement au réseau pour des consultations et des initiatives de vigie des besoins changeants de la population.

2. L'approche municipalité pourvoyeuse

Ici, la politique de reconnaissance définit les clients ou bénéficiaires des mandats et du soutien municipal, et fixe les conditions d'accès aux services municipaux.

Cette approche a traditionnellement caractérisé les politiques dont les conditions énoncées qualifient le statut des organismes davantage que leur engagement.

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN

Considérant les facteurs de changement énoncés plus haut et le rôle de facilitatrice et de « productrice de services » de la municipalité, il semble bien que les programmes de soutien de la municipalité puissent être de cinq ordres :

- 1. Programmes d'amélioration continue du fonctionnement et des compétences des membres ou organismes admis. Ex. : formation en gouvernance des organisations ou en recrutement des bénévoles.
- 2. Programmes de financement : subventions de projets ou coentreprise partenariale. Ex. : programme de subventions soutenant les projets de services aux aînés, partenariat avec les équipes sportives.
- 3. Programmes de soutien logistique : espaces, accès au site internet de la municipalité, prêt de local, plages horaires réservées sur un plateau sportif et d'activité physique.
- 4. Programmes de soutien professionnel et stratégique.

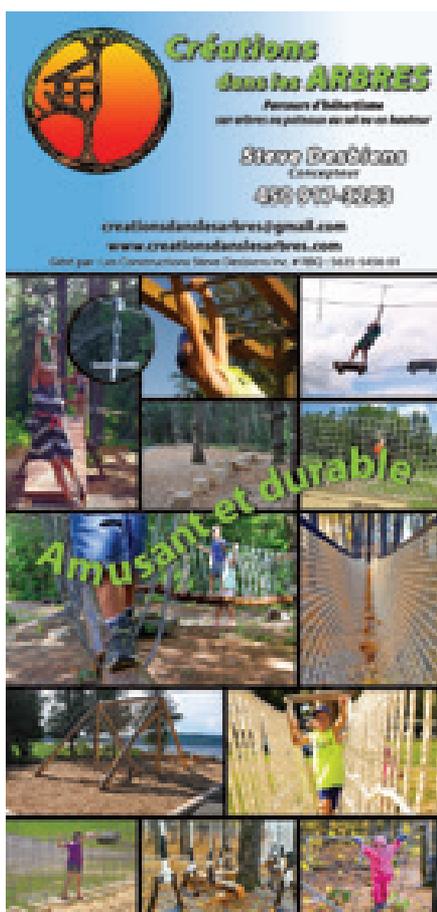
Fibre de terrain de jeux
Installation par soufflerie
Certifié IPEMA
Accessibilité en fauteuil roulant
Test de résistance à l'inflammabilité



NOUVEAU
Production de paillis de cèdre naturel et coloré!



438.320.0389
LesEpandagesRobert.ca



www.KARIBOU.com

Ex. : soutien à un organisme pour redresser ses finances et faciliter l'accès à des subventions externes ou pour résoudre une situation litigieuse.

- 5. Programmes de soutien à l'innovation : soutien d'initiatives dont les conditions d'admission sont allégées de façon à engendrer des expériences qui peuvent répondre à des besoins nouveaux ou différents, et devenir pérennes.

Puisque ces programmes doivent se caractériser par leur souplesse et leur adaptabilité, ils ne sauraient être détaillés dans la politique elle-même. Toutefois, cette dernière doit décrire leurs objectifs et leurs fonctions comme autant d'axes d'action du soutien municipal.

PROCESSUS D'ADMISSION ET GESTION DE L'ADMISSIBILITÉ

Évidemment, la politique de reconnaissance décrit le processus de demande d'admission, ainsi que le mode d'analyse ou d'examen des demandes et les modalités de la décision. Elle peut, le cas échéant, décrire le mécanisme de renouvellement ou d'appel. Il y va de la transparence et de la crédibilité de la politique.

La durée de l'admissibilité ne devrait plus être indéterminée, permettant un renouvellement des acteurs et une sortie plus encadrée des organismes. Par ailleurs, il est possible d'envisager des admissions temporaires soumises à des conditions d'amélioration.

Enfin, il est clair que la décision finale appartient ultimement aux autorités élues de la municipalité, soit le conseil municipal ou d'arrondissement ou tout autre groupe désigné par ce dernier.

« La durée de l'admissibilité ne devrait plus être indéterminée, permettant un renouvellement des acteurs et une sortie plus encadrée des organismes. »

QUELQUES QUESTIONS À DÉBATTRE

Quelques questions restent ouvertes et semblent trouver des réponses diverses dans les municipalités du Québec.

La première porte sur les catégories d'organismes. Dans certains cas, comme Terrebonne, ces catégories sont inscrites dans la politique, et les demandes d'admission sont faites en référence à ces catégories. D'autres villes considèrent que les programmes devraient identifier leurs groupes cibles et laisser les catégories se modifier au fil des priorités et des besoins de la municipalité.

Une autre question qui devra être traitée porte sur la nature des ententes et des protocoles : leur mode de négociation et leur contenu, notamment en matière d'engagement de la municipalité, de résultats attendus et d'indicateurs de reddition de comptes. Il est clair qu'un mandat et un programme de subventions sont différents de ce point de vue.

Enfin, la question de devoir admettre tout organisme qui reçoit des services de la municipalité mérite qu'on s'y attarde. En effet, est-il utile d'imposer toute la procédure à un organisme qui désire simplement emprunter un local ou un système sonore? Ne vaudrait-il pas mieux proposer un « contrat » qui ne demande que quelques preuves de qualité, comme l'exige un contrat de location d'auto? Il semble bien que le soutien municipal doive cibler ses priorités.



SMART

PRENDRE EN CHARGE L'ÉVALUATION DE NOTRE OFFRE MUNICIPALE DE LOISIR :

UNE APPROCHE PAR MESURE DES RÉSULTATS

Photo : Piya kunkayan/Shutterstock.com



PAR JOCELYN GARNEAU, M.A. PROFESSIONNEL DE RECHERCHE — LABORATOIRE EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

« L'évaluation peut servir à justifier les dépenses et les demandes de fonds en chiffrant leur efficience, c'est-à-dire en mesurant les résultats en fonction des coûts. »

POURQUOI ÉVALUER?

Combien de fois avons-nous entendu la question : « Le loisir, à quoi ça sert? » Dans le contexte actuel de rationalisation des dépenses publiques, il peut être difficile pour les travailleurs en loisir municipal de justifier les dépenses que leur service occasionne. Nous avons beau connaître les multiples bénéfices du loisir, autant pour les individus que pour les collectivités et l'économie des municipalités, nous avons beau en parler, il y a toujours du scepticisme dans l'air, et les oppositions se manifestent encore dans de nombreuses municipalités. Comment, alors, justifier le rôle du service de loisir? Comment pouvons-nous faire le lien avec la qualité de vie des citoyens?

L'évaluation de l'offre de service peut répondre à ce besoin. En fait, l'évaluation peut servir à justifier les dépenses et les demandes de fonds en chiffrant leur efficience, c'est-à-dire en mesurant les résultats en fonction des coûts. Et l'évaluation peut servir à démontrer aux citoyens comment les deniers publics dépensés leur profitent. C'est en quelque sorte une reddition de comptes à la population.

COMMENT ÉVALUER?

Qui ne voit pas ses cheveux se dresser sur sa tête dès qu'il entend le mot « évaluation »? D'abord, effectuer une évaluation demande d'investir des ressources financières et humaines difficilement mobilisables dans le contexte actuel. Ensuite, les outils nécessaires sont souvent inexistantes et ceux qui existent, largement inadéquats. Comparativement aux autres services municipaux, il est complexe de quantifier les actions du service de loisir, notamment parce que celui-ci est le seul service municipal qui agit en développement social (hormis peut-être le service d'urbanisme). Les Travaux publics n'ont pas la même difficulté à démontrer leur raison d'être : ils le font en \$/mètre d'asphalte.

Pour pouvoir défendre le service de loisir avec les mêmes armes, il est impératif de commencer à utiliser des indicateurs quantitatifs précis. Mais quels indicateurs peuvent mesurer les résultats d'une offre de loisir? Avant de répondre à cette question, il convient de définir les résultats désirés par les services de loisir public.

DES RESPONSABILITÉS « CHOISIES »

Au sein de la municipalité, le service de loisir public s'est vu confier de nombreuses responsabilités : développement social, saines habitudes de vie, intégration sociale, participation des jeunes, des aînés et des personnes handicapées, en plus d'offrir des occasions de divertissement.

Cela dit, aucune de ces responsabilités n'est obligatoire. Une municipalité n'est pas contrainte par la loi d'offrir un minimum de services en loisir sur son territoire. Bien des municipalités rurales n'ont d'ailleurs pas de service de loisir : ce n'est que grâce à l'effort de bénévoles engagés qu'une forme de loisir public existe chez elles.

Chaque municipalité est par conséquent libre de fixer ses propres objectifs pour son service de loisir public. Les indicateurs utilisés varieront ainsi en fonction des objectifs sélectionnés.

« Bien des municipalités rurales n'ont pas de service de loisir : ce n'est que grâce à l'effort de bénévoles engagés qu'une forme de loisir public existe chez elles. »

CLÉ N° 1 DE L'ÉVALUATION : DE BONS OBJECTIFS

The Urban Institute, un organisme sans but lucratif basé à Washington, propose une méthode d'évaluation par résultats de l'offre de loisir¹. Cette méthode contient une série d'indicateurs qui servent à mesurer l'atteinte d'un objectif précis : « Offrir à tous les citoyens une variété de possibilités plaisantes de loisir dans des environnements accessibles, sécuritaires, peu encombrés, attrayants et bien entretenus. »

¹ Hatry, H.P., Fisk, D.M., Hall, J.R.Jr, Shaenman, P.S. et Snyder, L. (2006). *How Effective are Your Community Services? Procedures for Performance Measurement*. The Urban Institute. 3^e Ed. ICMA: Washington.

² Principes tirés de la référence citée à la note 1.

Malgré sa pertinence, cet objectif est très général. Il formule en réalité plusieurs objectifs, ce qui peut rendre l'évaluation complexe. Afin de contourner ce problème, il convient de le décortiquer en plusieurs objectifs spécifiques unidimensionnels. L'acronyme **SMART** facilite beaucoup l'évaluation dans ce cas. Un objectif **SMART** est :

Spécifique : ne cible qu'un seul élément et non plusieurs.

Mesurable : l'objectif est quantifié et indique une cible, un seuil à atteindre.

Atteignable : l'atteinte du seuil mesurable représente un défi important.

Réaliste : en même temps, le défi n'est pas irréaliste; l'atteinte est possible.

Temporel : l'objectif est assorti d'un délai au terme duquel la cible devrait être atteinte.

Dans le but de faciliter les évaluations de son offre de loisir, la municipalité aurait intérêt à formuler des objectifs SMART. Il sera d'autant plus facile de déterminer les indicateurs pour en mesurer l'atteinte.

CLÉ N° 2 DE L'ÉVALUATION : DE BONS INDICATEURS

Un indicateur est une facette de l'objectif que l'on peut voir et quantifier. Dans certains cas, un seul indicateur suffira à évaluer l'atteinte d'un objectif. Dans d'autres cas, plusieurs sont requis. Comme chaque municipalité détermine ses propres objectifs en loisir public, il est possible que le professionnel en loisir doive créer de nouveaux indicateurs. Dans ce cas, quelques principes devraient être observés². Ainsi, un indicateur doit :

- Mesurer un élément directement en lien avec l'objectif;
- Mesurer un seul élément et non plusieurs. Malgré tout, plusieurs indicateurs peuvent être nécessaires pour mesurer un seul élément;
- Être facile à comprendre et à voir;
- Pouvoir mesurer un élément sur lequel l'offre de loisir a une incidence;
- Être applicable à coût raisonnable et dans un délai raisonnable;
- Être précis. Il ne doit pas laisser place à interprétation.

De plus, pour être vraiment pertinents, les indicateurs choisis doivent mesurer les *résultats* et non la *production*. La production ici est tout ce que le travail des professionnels et l'argent alloué au loisir accomplissent : infrastructures, aménagements, équipements, soutien aux organismes, activités et événements. Mais les indicateurs qui mesurent la production ne respectent pas les règles des indicateurs mentionnées précédemment. La principale raison en est qu'ils laissent place à interprétation.

Par exemple, deux municipalités offrant le même nombre d'activités de loisir (production) à leur population ne performant pas nécessairement aussi bien l'une que l'autre. Pour en être sûr, il faudrait connaître la participation aux activités offertes. Il vaut mieux alors se référer à un indicateur plus précis, par exemple le ratio de participants aux activités en fonction de leur capacité maximale. On parle alors de mesurer les résultats.

Les résultats, dans ce contexte, sont les impacts ou les effets de la production sur les citoyens. C'est ce qu'il importe de mesurer puisque beaucoup d'objectifs du service de loisir moderne visent à atteindre des résultats, et non des seuils de production.

Exemples d'indicateurs de résultats

Reprenons l'objectif général de départ, soit « offrir à tous les citoyens une variété de possibilités plaisantes de loisir dans des environnements accessibles, sécuritaires, peu

encombrés, attrayants et bien entretenus ». Cet objectif revêt plusieurs dimensions : le plaisir du participant, l'accessibilité, la sécurité, l'encombrement, l'esthétique, et la qualité des équipements et des lieux.

Pour mesurer toutes ces facettes, The Urban Institute propose 27 indicateurs répartis dans huit dimensions. En voici quelques exemples :

- Participation aux activités et satisfaction : pourcentage des ménages de la municipalité ayant participé à l'offre de loisir au moins une fois dans les derniers X mois
- Encombrement : proportion de gens présents aux heures d'affluence en fonction de la capacité maximale des équipements
- Esthétique : pourcentage des ménages n'utilisant pas les services qui citent la malpropreté des lieux comme raison de ne pas les utiliser
- Qualité des équipements et des aménagements : pourcentage des équipements évalués en bonne condition par un observateur dûment formé
- Sécurité : nombre d'accidents ayant mené à une blessure (pour 1000 visites des équipements, par exemple)
- Accessibilité : pourcentage des ménages vivant à moins de 15 minutes à pied (ou 30 minutes en voiture) d'équipements comme un parc de quartier, des plateaux sportifs ou une salle communautaire
- Variété des activités proposées : pourcentage des ménages participant aux activités de l'offre de loisir qui jugent la variété des activités satisfaisante

ÉVALUER LES RÉSULTATS DÉCOULANT DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Tous ces indicateurs, et bien d'autres, peuvent servir à évaluer l'objectif « traditionnel » de l'offre de loisir public. On remarque d'ailleurs que les données nécessaires pour chacun d'eux sont plutôt simples à rassembler. Mais qu'en est-il des nouvelles responsabilités qu'assument les services de loisir?

Promotion des saines habitudes de vie

La promotion des saines habitudes de vie (SHV) est certainement la responsabilité du service de loisir dont on parle le plus en ce moment. Mais alors que Québec en forme met fin à ses activités et que plusieurs autres programmes ne sont que temporaires, quel est le bilan dans chacune des municipalités? Quels sont les résultats de tous ces programmes, non pas en termes de *production* (aménagement, parcs, activités), mais en termes de *résultats*?

Ici, mesurer la participation à toutes les activités qui ont eu lieu dans le cadre d'un programme peut être le début de l'évaluation. Mais ultimement, l'objectif n'est-il pas de donner à la population l'*habitude* de bien manger et de bouger, de sa propre initiative, au-delà de sa participation aux activités organisées?

Pour mesurer les résultats par rapport à cet objectif, nous proposons les indicateurs suivants :

- Pourcentage des citoyens ayant pratiqué au moins 60 minutes d'activité physique dans la dernière semaine
- Pourcentage des citoyens ayant visité au moins une fois un équipement sportif, de plein air ou d'activité physique dans la dernière semaine
- Pourcentage des citoyens qui ont marché pour aller de la résidence au travail, de la résidence à un magasin ou de la résidence à un équipement de sport ou de loisir au moins une fois dans la dernière semaine
- Pourcentage des ménages résidant à moins de 15 minutes à pied d'au moins un parc, un magasin d'alimentation, un lieu de rencontre citoyenne ou d'un arrêt de transport en commun

Développement social

Une autre responsabilité confiée au service de loisir peut être celle du développement social. Rappelons l'objectif à ce chapitre : « La mise en place de conditions pour que chaque citoyen puisse activement se prémunir de ses droits au travail, au repos, au loisir, à la santé, à l'éducation, notamment, et pour augmenter la participation sociale des individus. Elle vise

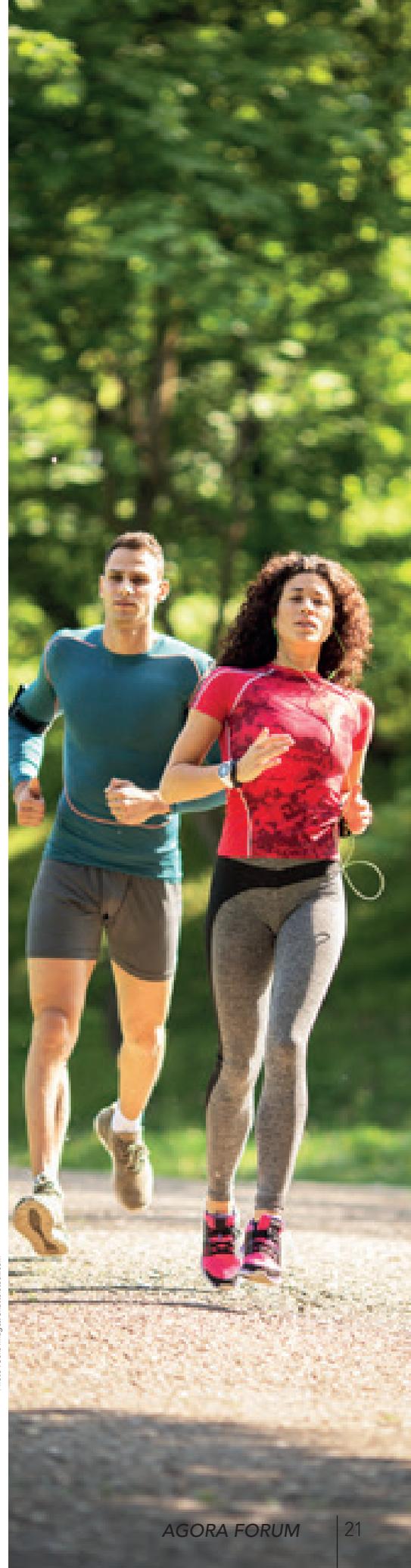


Photo : Solis Images/Shutterstock.com

à faire passer les personnes d'un statut de simples consommateurs, dans une logique purement économique, à celui d'acteurs, d'initiateurs, d'innovateurs et de créateurs³ ». Ouf! Voilà un objectif bien général et un casse-tête bien difficile pour l'évaluation!

Si la première partie de la définition est presque impossible à mesurer (surtout l'impact direct de l'offre de loisir sur les droits au travail, au repos, au loisir, etc.), la deuxième partie semble plus réaliste.

Pour mesurer les résultats en développement social et le passage des citoyens « consommateurs » à citoyens « acteurs », nous proposons les indicateurs suivants :

- Pourcentage des citoyens ayant assisté à une assemblée générale d'un organisme de loisir du territoire dans la dernière année
- Pourcentage des citoyens faisant partie du conseil d'administration d'une association, d'un club ou d'un organisme sans but lucratif en loisir
- Pourcentage des citoyens ayant pratiqué au moins 60 minutes de bénévolat pour un organisme ou un événement dans le dernier mois
- Proportion du nombre d'organismes, d'associations et de clubs de loisir sur le territoire sur le nombre de citoyens en âge de s'engager

« Il est important d'évaluer les résultats de l'offre de loisir public : pour s'assurer de l'efficacité de la production, ajuster ou adapter l'offre, rendre des comptes au contribuable et défendre la place du loisir public par rapport aux autres services. »

Sentiment d'appartenance

Un autre objectif du service de loisir peut être de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la municipalité. Pour cet objectif, nous proposons les indicateurs suivants :

- Pourcentage des citoyens qui rapportent se sentir à leur place lorsqu'ils participent aux activités avec d'autres citoyens de la municipalité
- Pourcentage des citoyens qui rapportent un niveau de désir élevé de passer toute leur vie dans leur municipalité
- Pourcentage des citoyens qui rapportent se sentir attachés à leur municipalité

Bien sûr, les services de loisir peuvent assumer d'autres responsabilités dont il faudrait évaluer les résultats. Comme l'écrivait André Thibault dans le dernier numéro d'*Agora Forum*, cela n'est pas étranger à la multiplication des politiques municipales : famille, MADA, développement social, soutien et reconnaissance, etc.⁴ Alors, dans une perspective de reddition de comptes à la population, il importe de mesurer les résultats de chacune des actions réalisées dans le cadre des plans d'action de ces politiques.

TROIS CONSEILS POUR RECUEILLIR LES DONNÉES

1. CHOISISSEZ VOS COMBATS. Il est impossible de tout évaluer à la fois. Ayez un portrait d'ensemble de ce que vous pourriez évaluer et choisissez les secteurs les plus importants, en gardant en tête que vous avez des comptes à rendre au citoyen.

2. UTILISEZ PLUSIEURS TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES. Les indicateurs mentionnés dans cet article ne peuvent pas tous être employés avec la même méthode. The Urban Institute identifie cinq méthodes de collecte pour les services de loisir :

- Le questionnaire à la population en général

- Le questionnaire aux utilisateurs des équipements et de l'offre de loisir
- L'observation par un expert dûment formé
- Les bases de données gouvernementales
- Les systèmes d'informations géographiques (GIS)

3. UNE MESURE AVANT, UNE MESURE APRÈS.

Pour mesurer l'efficacité d'un programme, il faut posséder une mesure de base pour chacun des indicateurs avant le début du programme ou la mise en œuvre de changements. Puis, afin d'évaluer l'atteinte des objectifs, au moins une autre mesure doit être effectuée à la fin du programme ou après la mise en œuvre des changements dans l'offre de loisir.

CONCLUSION

Il est important d'évaluer les résultats de l'offre de loisir public : pour s'assurer de l'efficacité de la production, ajuster ou adapter l'offre, rendre des comptes au contribuable et défendre la place du loisir public par rapport aux autres services.

Bien sûr, le manque de temps et de ressources ne permet à aucune municipalité, petite ou grande, rurale ou urbaine, de procéder à un examen complet de tous les indicateurs. La tâche est bien trop grande. Par contre, même la plus petite municipalité qui n'a pas de service de loisir et qui a confié ce mandat à une commission des loisirs, par exemple, devrait formuler des objectifs clairs pour les deniers dépensés en loisir et s'assurer que ses objectifs sont atteints.

Oui, nous savons tous que le social, auquel contribue grandement le loisir public, est aussi important que l'économique pour la survie de nos municipalités. Mais tant que nous ne serons pas aussi bons, sinon meilleurs, que les acteurs économiques pour le démontrer, les acteurs du social, et du loisir, risquent de continuer de passer en deuxième⁵.

³ Extrait tiré de Garneau, J. (2017). « Entre loisir et développement social : le cas du Regroupement pour le développement social de la Vallée », *Agora Forum*, vol. 40 no 4, p. 32-34.

⁴ Thibault, A. (2017), « Loisir et développement social : est-ce trop? » *Agora Forum*, vol. 40 no 4, p. 20-26.

⁵ L'auteur s'est aussi inspiré de la référence suivante pour cet article : Herderson, K.A., Bialeschki, M.D. et Browne, L.P. (2017). *Evaluating Recreation Services: Making Enlightened Decisions*. 4th Ed. Sagamore Publishing: Urbana.



Photo : DGLimages/Shutterstock.com

LE NOUVEAU VISAGE DES URLS



PAR PATRICK LAFLEUR,
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
LOISIR ET SPORT
MONTÉRÉGIE

« Le repositionnement stratégique amorcé par l'ensemble des URLS en 2014 avait pour objectif d'identifier une mission et un rôle communs, mais distincts de ceux des autres acteurs en loisir public. »

Il y a un peu plus de trois ans, les unités régionales de loisir et sport (URLS) ont amorcé un important virage stratégique qui a transformé en profondeur le rôle qu'elles jouaient tant sur le plan régional que dans le réseau de partenaires du loisir public à l'échelle provinciale. Ce virage s'est confirmé l'an dernier avec l'instauration du nouveau Programme d'assistance financière aux unités régionales de services 2017/2021 (PAFURS) en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique. On parle dans ce programme d'« unités régionales de services », mais l'appellation URLS demeure en usage.

Depuis le *Cadre d'intervention en loisir et en sport* de 1997, les URLS se définissaient par de grandes fonctions telles que la représentation, la concertation, le soutien et la coordination de programmes provinciaux (ex. : Jeux du Québec régionaux). Le mandat et les interventions des URLS prenaient donc la couleur des différents territoires régionaux, avec des configurations géographique, politique, économique et

sociale variables qui justifiaient des choix de priorités et d'interventions qui étaient propres à chacune.

Le repositionnement stratégique amorcé par l'ensemble des URLS en 2014 avait pour objectif d'identifier une mission et un rôle communs, mais distincts de ceux des autres acteurs en loisir public. Il s'agissait ni plus ni moins que de justifier l'utilité et la pertinence des URLS pour l'avenir.

« S'il est vrai que les URLS sont des personnes morales autonomes qui ont le pouvoir de définir leurs propres orientations, on ne peut conclure que, dans le réseau québécois du loisir public, le rôle des URLS soit pour autant si différent d'une région à l'autre et qu'il soit impossible de définir, pour l'ensemble des URLS, ce qu'est une URLS, sa mission et sa place¹. »

¹ Thibault, André, *Proposition de repositionnement dans un contexte de changement, Les unités régionales de loisir et de sport*, 19 décembre 2014, p. 9.

« Les URLS doivent dorénavant déployer des services auprès des acteurs locaux et régionaux de loisir et de sport, de même qu'auprès de la population, tout en assumant la réalisation de mandats ministériels et de différents programmes provinciaux déjà présents dans le mandat depuis 1997. »



Le point de convergence de toutes les régions renvoie ainsi aux enjeux du loisir public lui-même et aux acteurs en présence. Ainsi, toutes les régions ont des municipalités, des associations, des bénévoles, des infrastructures, des programmes, etc. Les URLS peuvent avoir un nouveau mandat commun, car les différences démographiques, territoriales, culturelles, organisationnelles, socioéconomiques et politiques caractérisent les régions, non la mission des URLS.

Les URLS se sont alors entendues sur des enjeux prioritaires d'interventions dans le but de développer une offre de service spécialisée auprès des acteurs de première ligne. Dans une telle perspective, chaque URLS est appelée à agir en conseiller expert et en agent de réseautage auprès des associations, des municipalités, des MRC et des institutions partenaires sur son territoire, ainsi qu'à titre de lieu de convergence des acteurs régionaux et provinciaux.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Pour passer du rôle d'agent de concertation à conseiller expert sur des enjeux aussi importants que le bénévolat, le loisir rural, les parcs et espaces récréatifs, le plein air et quelques autres, chacune des URLS doit notamment investir dans le développement des compétences de leurs ressources humaines et de nouvelles expertises, convertir le soutien financier aux groupes locaux en budget de développement, travailler en réseau de partenaires pour le partage des outils, le transfert de connaissances et la production d'outils communs.

Les URLS se sont dites prêtes à relever le défi. Le Regroupement des URLS (RURLS) a fait des représentations en ce sens au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), lui présentant même des cartes de service pour chacun des enjeux prioritaires. Les URLS définissaient des services à offrir en région tout en identifiant une série de services de soutien collectifs requis pour exécuter leur nouvelle mission, comme la formation d'agents URLS ou la conception et la production d'outils communs.

CONFIRMATION DU NOUVEAU MANDAT

Le MÉES vient de confirmer l'orientation proposée par les URLS. Les nouveaux champs d'intervention et responsabilités des URLS apparaissent d'ailleurs dans le PAFURS 2017-2021.

Les URLS doivent déployer des services auprès des acteurs locaux et régionaux de loisir et de sport, de même qu'auprès de la population, tout en assumant la réalisation de mandats ministériels et de différents programmes provinciaux déjà présents dans le mandat depuis 1997.

Toutefois, ce virage important prendra du temps, en raison surtout de l'impératif de développement d'une expertise. Nombre de défis attendent les URLS dans leur nouveau rôle. La transition se déroule à des vitesses variables d'une région à l'autre et selon les besoins prioritaires.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

En résumé, les URLS doivent :

- mettre en œuvre un programme régional de visibilité de l'action des bénévoles; accompagner, voire coacher, outiller et former les organisations bénévoles et les gestionnaires, promouvoir le portail en bénévolat, etc.
- présenter au MÉES un plan d'action visant le déploiement de services de soutien aux acteurs du plein air pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement des compétences en plein air auprès des jeunes et lutter contre le déficit nature de ceux-ci; accompagner les organismes de plein air dans le maintien d'une offre pérenne de sentiers, de sites et d'activités de plein air accessibles, de qualité et sécuritaires; établir un plan de visibilité des activités de plein air, incluant les événements, les lieux de pratique, les clubs et autres activités à l'intention de la population;
- assurer la promotion et la coordination du programme national de certification des entraîneurs (PNCE), d'une formation éprouvée en matière de camp de jour (DAFA ou l'équivalent), de la formation pour les bénévoles administrateurs, des formations du projet Espaces, etc.

- dans le cadre de Kino-Québec, soutenir les milieux associatif, communautaire, municipal et scolaire pour valoriser la pratique régulière d'activités physiques; accompagner les municipalités dans le cadre du projet Espaces, accompagner le milieu scolaire pour l'aménagement de cours d'école ou des parcs-écoles, assurer la diffusion de différents outils de promotion, avis, fiches d'information; etc.
- assurer la promotion de la sécurité et de l'intégrité auprès des différents milieux; promouvoir l'adhésion des organismes aux principes énoncés dans l'Avis sur l'éthique; agir comme répondant régional en matière de sécurité dans les aires de jeu, ce qui oblige notamment un employé de chaque URLS à détenir la certification d'inspecteur canadien en aires de jeu (CAN/CSA Z614); etc.
- assurer l'offre d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air; offrir un service-conseil et outiller les milieux associatifs, les municipalités, les MRC et les institutions publiques,

notamment en milieu rural; faire l'évaluation des parcs et des espaces récréatifs et sportifs d'appartenance publique (municipale et scolaire) en ce qui a trait à l'accessibilité, à l'attractivité et à la sécurité à l'aide de la grille d'observation conçue par le RURLS et le MÉES et intégrée au logiciel Parc-o-mètre; etc.

- poursuivre la coordination du programme des Jeux du Québec régionaux, mais élaborer un plan d'action régional en matière de sport en soutien au programme des Jeux du Québec et fournir un soutien-conseil aux organismes et aux municipalités relativement aux Jeux du Québec.

C'EST BIEN PARTI...

Propulsées dans ce nouveau mandat, les URLS se sont mises à l'œuvre avec vigueur. De belles réussites en réseau sont déjà évidentes, notamment au chapitre des parcs et espaces récréatifs.

Des projets de recherche et de développement d'outils sont en cours avec des partenaires, par exemple le Projet SCOLOR qui vise à préciser l'offre, la demande et la capacité d'agir d'un territoire rural en matière de loisir.

Les mandats issus de Kino-Québec et l'intervention régionale pour le développement du plein air sont des responsabilités de première importance qui mobilisent fortement les URLS pour l'atteinte des objectifs.

De nouvelles enveloppes budgétaires permettront de soutenir des réalisations dans toutes les régions du Québec. L'avenir est donc prometteur et stimulant pour l'ensemble des partenaires.



Osez être différent et précurseur avec nous cette année!

ABC Récréation Québec est une entreprise qui valorise l'environnement, la durabilité et l'innovation. Nous mettons d'abord des critères d'inclusivité et de qualité en premier plan dans toutes nos réalisations.



info@abcrecreation.com

1-877-571-4747

www.abcrecreationqc.com

UNE FOULE DE RESSOURCES POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX



Cadre de référence pour les camps de jour municipaux

Le programme incontournable pour
les gestionnaires de camp

Index Juridique

Indispensable pour comprendre les lois
et règlements qui s'appliquent en camp



Vers une intégration réussie

Pour tout savoir sur l'intégration des campeurs
ayant des besoins particuliers



Urgences en camp

Des protocoles d'urgences pour toutes sortes
de situations susceptibles de survenir en camp



Formations Remue-Méninges

Formation à la carte pour animateurs
et coordonnateurs



Association des
camps du Québec



C'est plus de 160 outils gratuits à portée de clic!
camps.qc.ca/ressources-municipal



DES PARCS POUR TOUS, Y COMPRIS LES ORGANISMES ET LES ENTREPRISES

Photo : Andrew Angelov/Shutterstock.com

PAR DENIS POULET, AVEC LA COLLABORATION D'ADÈLE ANTONIOLLI, CHARGÉE DE DOSSIER, PROJET ESPACES



« Il importe de bien identifier tous les groupes et organismes susceptibles d'utiliser le parc, et d'identifier leurs besoins, leurs habitudes et leurs intérêts puisque ceux-ci auront une influence sur l'aménagement. »

Initialement axé sur l'aménagement d'espaces de jeu libre dans les parcs pour favoriser le développement complet des enfants, le projet Espaces a élargi sa perspective l'an dernier en élaborant une approche « parcs pour tous »¹.

Cette approche élargie s'attarde aux divers groupes d'âge qui composent la population, préconisant la connaissance des besoins et intérêts de chaque groupe d'âge pour offrir des services et des équipements qui leur correspondent, mais les gestionnaires de parcs doivent néanmoins favoriser la « cohabitation ». On les invite à prendre en considération l'ensemble des usagers et des modes de participation, qui peuvent impliquer plus d'un groupe d'âge : famille, milieu scolaire, clubs et associations, communautés culturelles, personnes handicapées, etc.

C'est pourquoi il importe de bien identifier tous les groupes et organismes susceptibles d'utiliser le parc, et d'identifier leurs besoins, leurs habitudes et leurs intérêts puisque ceux-ci auront une influence sur l'aménagement. Ces

organismes pourront devenir des partenaires dans certains aspects de la gestion des parcs, notamment aux étapes de la promotion et de l'évaluation, ce qui aura un impact direct sur l'appropriation du parc et, par le fait même, sur la fréquentation des lieux et des équipements.

Cet article a pour objet de pousser l'analyse un plus loin en ce qui concerne les groupes et les organismes, et d'amorcer une réflexion sur l'utilisation des parcs par un autre acteur important de la communauté, l'entreprise privée.

IDÉAL POUR LES ÉCOLES ET LES SERVICES DE GARDE

Un parc à proximité d'une école ou d'un service de garde augmente le potentiel d'expériences pour les enfants et même pour les adultes. Il est en effet évident que les aires de jeu des parcs, leurs terrains sportifs, leurs sentiers, leur environnement naturel et parfois leurs grands espaces se prêtent à d'innombrables activités avec des enfants.

¹ Voir *Des parcs pour tous* sur le site du projet Espaces : http://www.projetespaces.ca/uploads/Document_CadreRef_DesParcsPourTous_F.pdf.

Le parc peut ainsi être un complément très bénéfique aux activités que les écoles et les services de garde offrent sur leurs propriétés. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'est développé le concept de parc-école au Québec.

Le parc-école peut se définir ainsi : c'est un « parc aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité pour répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier. Il sert en partie à l'enseignement par le jeu². »

Il n'est cependant pas nécessaire qu'un parc ait statut de parc-école ou qu'une école ou un service de garde ait conclu une entente avec la municipalité pour qu'il profite aux enfants durant les périodes de classe ou de garde. Le parc peut servir aux écoles et aux services de garde :

- au moment des récréations;
- pour l'enseignement (sciences, éducation physique et à la santé);
- pendant les périodes de garde périscolaire (avant l'école, après l'école);
- pour des compétitions sportives scolaires.

Le parc est ainsi une ressource non négligeable pour les écoles et les services de garde. Et inversement, écoles et services de garde constituent un groupe d'utilisateurs de choix pour les municipalités. Élèves et tout-petits qui vont au parc avec leur groupe scolaire ou leurs camarades de garderie y vivent parfois une première expérience qui, si elle est positive, leur donnera le goût d'y retourner avec leurs parents ou avec leurs amis en dehors des périodes scolaires. On parle alors d'appropriation du parc. De plus, la présence au parc de certains groupes d'enfants durant la journée augmente sa fréquentation, contribuant à l'animation de ce lieu public.

TRÈS UTILE AUSSI AUX CAMPS DE JOUR ET AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES

Les camps de jour ont tout à gagner à accueillir les enfants dans un parc. C'est d'ailleurs une association qui va presque de soi, les camps de jour étant en quelque sorte les héritiers de l'Œuvre des terrains de jeu qui, pendant des décennies, a mis à contribution les parcs municipaux au profit d'une éducation saine des enfants pendant les vacances scolaires.

Bon nombre de camps de jour étant déjà municipaux, le parc s'impose comme lieu d'animation. Mais les autres organismes qui gèrent des camps de jour y gagnent aussi à offrir leurs activités dans un parc.

Même chose pour les centres communautaires, qui peuvent mettre à profit les ressources et équipements du parc non seulement pour les enfants, mais aussi pour les enfants avec leurs parents (approche familiale) et pour les adultes seuls. On peut penser ici à tous les bienfaits que peuvent apporter des activités au parc à la population âgée.

Il importe cependant de ne pas réserver aux groupes tous les usages d'un parc. On peut leur attribuer des plages horaires ou délimiter certains périmètres pour des activités, mais le parc doit rester ouvert à toute la population, sauf en cas de situation exceptionnelle.

N'y aurait-il pas lieu de faire une promotion ciblée auprès des établissements scolaires, des services de garde, des camps de jour et des centres communautaires pour leur montrer toutes les possibilités que leur offrent les parcs?

ACCÈS LIBRE ET GRATUIT, MAIS...

« La proximité des installations sportives et récréatives détermine grandement leur degré d'utilisation. Aussi la municipalité joue-t-elle un rôle primordial dans la mise en place d'environnements favorables à la pratique

libre ou encadrée de diverses activités. En aménageant son territoire de façon adéquate et sécuritaire, elle facilite les déplacements actifs et le jeu libre, elle préserve et met en valeur son patrimoine naturel, et elle stimule la pratique de sports, de loisirs ou d'activités de mise en forme. Pensons, par exemple, à l'aménagement de parcs de proximité, de réseaux cyclables urbains ou de sentiers pédestres et cyclables³. »

Les parcs municipaux sont des lieux accessibles que tout le monde peut fréquenter à sa guise, sous réserve des règles de civisme et du respect des lois qui s'appliquent aux activités et à la circulation dans les espaces publics. Les parcs favorisent la pratique libre d'activités de loisir, mais aussi celles d'activités organisées. « On désire pratiquer son loisir quand on veut, avec qui on veut et, dans une certaine mesure, comme on veut⁴. » La pratique libre est davantage qu'un phénomène passager ou une tendance, elle est une valeur qu'on peut associer à la liberté.

Cela dit, l'accès libre et gratuit aux parcs a diverses limites. Côté gratuité, on sait que les parcs sont des lieux de choix pour toutes sortes d'activités et d'événements en plein air. Il est alors possible que des organisateurs d'activités exigent des frais d'accès à celles-ci. On pense évidemment aux promoteurs d'événements et aux ligues de sport. La Ville elle-même offre parfois des activités tarifées dans ses parcs, par exemple des cours auxquels il faut préalablement s'être inscrit.

La règle d'or dans ce domaine, c'est l'entente entre le groupe ou l'organisme qui organise ou coordonne l'activité et les gestionnaires du parc (la municipalité). Dans certains cas, la municipalité peut exiger un permis, qu'elle délivrera gratuitement ou à frais modiques.

Dans tous les cas où l'activité exige des équipements ou des installations, requiert un dispositif de sécurité exceptionnel, empiète sur les heures d'ouverture normales du parc

² Projet Espaces (Alliance québécoise du loisir public), *Cadre de référence Tant qu'il y aura des enfants*, fiche *Typologie des parcs : le parc-école*, 2015 : http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=90

³ Gouvernement du Québec, *Au Québec, on bouge! Politique de l'activité physique, du sport et du loisir*, 2017, p. 13; http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/sport_loisir_act_physique/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

⁴ Thibault, André, « Les tendances qui interpellent l'offre de service en loisir – Pourquoi le statu quo est impossible », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 7 no 10, 2010, p. 2.

ou risque de constituer une nuisance pour le voisinage (bruit, va-et-vient, éclairage, fermeture de secteurs du parc), il va se de soi que l'aval des autorités du parc s'impose. Et qu'une entente en bonne et due forme doit être conclue.

D'ailleurs, l'usage d'un parc et de ses équipements peut faire partie des ententes que la municipalité conclut avec les organismes qu'elle reconnaît en vertu de sa politique de soutien. Ce ne sont pas nécessairement des partenariats, mais les clauses d'utilisation des équipements municipaux peuvent être similaires à ce que l'on retrouve dans les ententes de partenariat.

L'ÉQUILIBRE DE LA COHABITATION

Ce qui nous amène à la question de la cohabitation. C'est une question qui se pose depuis longtemps pour la fréquentation des infrastructures de sport. Qui a préséance à l'aréna? Comment aménage-t-on les plages

horaires? Comment assurer l'équilibre entre les différents niveaux de pratique du sport et la pratique purement récréative?

L'occupation exclusive d'un lieu public par un groupe particulier restreint forcément la liberté d'accès de tous. Et ce qui peut sembler un casse-tête pour les arénas s'applique aussi à nombre d'équipements et d'infrastructures de parc, qu'il s'agisse de piscine, de terrain sportif (terrain de balle, de soccer, court de tennis, etc.), d'amphithéâtre en plein air ou même de sentier⁵.

Les administrations municipales doivent de plus en plus jongler avec la pression de groupes ou d'organismes qui réclament des plages horaires exclusives et le besoin, plus ou moins exprimé, d'une population désireuse de pratiquer des activités de loisir quand elle le désire, hors de tout encadrement.

Naturellement, les organismes que reconnaît la municipalité en vertu d'une politique à

cet égard s'attendent à avoir priorité par rapport aux autres groupes. Mais ce n'est pas une raison pour qu'ils aient aussi priorité par rapport à la population non organisée. On revient ici à la question d'équilibre ou de juste partage, la ligne de conduite de l'administration pouvant se définir comme « la cohabitation harmonieuse en respectant la vocation du parc ».

PRATIQUES COMMERCIALES

On constate que la population prend de plus en plus conscience de l'importance de profiter d'environnements extérieurs et que de plus en plus de services privés répondent à ce besoin, même dans les parcs publics. La présence d'entreprises privées dans les parcs peut être relativement nouvelle dans certains milieux, mais c'est quand même une invitation aux citoyens à fréquenter les parcs, à s'y oxygéner dans un environnement naturel plutôt que dans un lieu fermé, et à créer des liens avec d'autres citoyens ayant les mêmes centres d'intérêt.

⁵ Par exemple, un groupe ou un organisme peut « monopoliser » un sentier de parc pour une compétition de cross-country ou une course de ski de fond.

Une offre encore plus adaptée à vos besoins!

PG Solutions et **acceo municipal** sont fiers d'annoncer la fusion de leurs activités. Profitez de la force combinée de nos experts pour vous accompagner dans la gestion de vos activités de loisirs!



PG Solutions

1 866 617-4468

acceo municipal



On peut aussi considérer que l'entreprise privée est en mesure d'offrir des services complémentaires à ceux de la municipalité. Ces services sont à soutenir et à encadrer pour être bénéfiques pour tous. Ils représentent d'ailleurs une partie de l'équation dans la recherche d'une cohabitation harmonieuse.

Les cas suivants nous ont amenés à réfléchir sur des situations particulières exigeant probablement des initiatives de soutien ou d'encadrement.

- X, coach d'une entreprise de mise en forme, dirige des entraînements au parc municipal; son groupe se compose d'abonnés qui ont payé pour ce service et X en profite pour recruter d'autres abonnés avant et après les séances. Le hic, c'est que la Ville offre aussi un programme de conditionnement physique dans ce parc.
- Y, professeur de tennis, donne des cours aux gens qui se présentent sur les courts du parc municipal. Contre rémunération, bien entendu, et sans permis de la Ville.
- Z, fournisseur d'équipements, profite d'un événement sportif dans le parc pour y vendre du matériel de sport sans permis et fait concurrence au magasin de sport à proximité.

Ces sont là trois exemples d'utilisation des parcs publics par l'entreprise privée. On ne parle pas ici d'un promoteur ou d'une organisation

professionnelle qui a signé une entente avec la municipalité, mais de pratiques commerciales qui, même si elles sont légitimes, peuvent créer un malaise dans la perspective d'un service public. Car ces exemples suscitent des questions.

- Les activités « privées » qui se déroulent dans un parc public entrent-elles en concurrence avec un service public inscrit dans une programmation (des cours, par exemple)?
- Comment concilier le caractère libre et gratuit de l'accès aux parcs avec des pratiques commerciales lucratives dans ces parcs mêmes? Si c'est le cas, peut-on parler de saine concurrence? Devrait-on s'assurer d'une complémentarité entre les services privés et publics?
- S'agissant de cours ou d'entraînement, quelles sont les qualifications du coach ou du professeur? Y a-t-il lieu même de s'assurer de la qualité des services offerts dans les parcs qui sont une propriété publique?
- Les activités d'une entreprise privée dans un parc public sont-elles sécuritaires? Qui est responsable en cas d'accident?
- L'entreprise privée contribue-t-elle à la pérennité des installations?

Les réponses à ces questions ne vont pas de soi. L'entreprise privée peut contribuer à la fréquentation et à l'animation du parc (et aussi à sa sécurité). Par ailleurs, toute politique

répressive ou restrictive risque de ne pas porter fruit, sans compter les implications juridiques et la difficulté d'intervenir.

Somme toute, l'entreprise privée, comme tout groupe ou organisme, peut être un usager de parc, mais, pour prévenir toute initiative déplacée, il vaut toujours mieux :

- que les règles du jeu soient claires;
- informer plutôt qu'interdire ou réprimer;
- conclure des ententes formelles;
- travailler en collaboration;
- s'assurer que la mise à disposition du parc pour des pratiques commerciales ait des retombées positives sur les citoyens.

Remerciements à Jocelyn Gauthier, chef de division à la Direction de la culture à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal. Jocelyn, qui est aussi vice-président de l'AQLM, nous a alertés sur les enjeux que peut poser l'entreprise privée dans les parcs et sur les approches souhaitables face à diverses situations.

SAVARIA
MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE

À la base
de vos projets



Matériaux paysagers pour vos terrains sportifs et aires de jeux

savaria.ca 1-877-728-2742 info@savaria.ca



Le nouveau Centre des loisirs de Belœil

Photo : Ville de Belœil

POUR STIMULER LA CRÉATIVITÉ ET MIEUX CONTRÔLER LES COÛTS LE MODE CONCEPTION-CONSTRUCTION



PAR DANIEL MARINEAU,
DIRECTEUR
LOISIRS, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE, VILLE
DE BELŒIL

« Le mode conception-construction consiste essentiellement à élaborer un programme fonctionnel et technique (PFT) et des devis de performance à partir des besoins, mais sans concept architectural prédéfini. Le budget déterminé et annoncé est définitif. »

J'ai eu le plaisir de présenter, à la dernière Conférence annuelle du loisir municipal, un mode de gestion de projet qu'on appelle « conception-construction¹ ». À Belœil, nous avons choisi ce mode pour des projets importants comme le Centre des loisirs (2016), le Plateau Michel-Bault (2017) et le Centre aquatique (en cours). Nous sommes très heureux d'avoir innové dans ce domaine, et d'autant plus que cette approche, même adaptée, bouscule nos façons de faire et que peu d'entrepreneurs se sont engagés dans cette voie.

Étant très satisfait des résultats obtenus et convaincu que notre expérience peut profiter à de nombreuses autres municipalités et à leurs services de loisir, je suis heureux de partager maintenant avec le lectorat d'Agora Forum les

principales caractéristiques du mode conception-construction.

APERÇU

Le mode conception-construction consiste essentiellement à élaborer un programme fonctionnel et technique (PFT) et des devis de performance à partir des besoins, mais sans concept architectural prédéfini. Le budget déterminé et annoncé est définitif.



Image extraite de la présentation du Centre aquatique de Belœil par le Groupe Décarel, disponible sur le site Web de la Ville de Belœil.

¹ Présentation disponible sur le site de l'AQLM à : https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jjZlZvclFDUm5tV1E

GYM PLUS inc.
équipement de gymnase
 819 479-5883

ARAQ
 Association des responsables aquatiques du Québec

Gagnant de La bourse ARAQ Innovation 2017

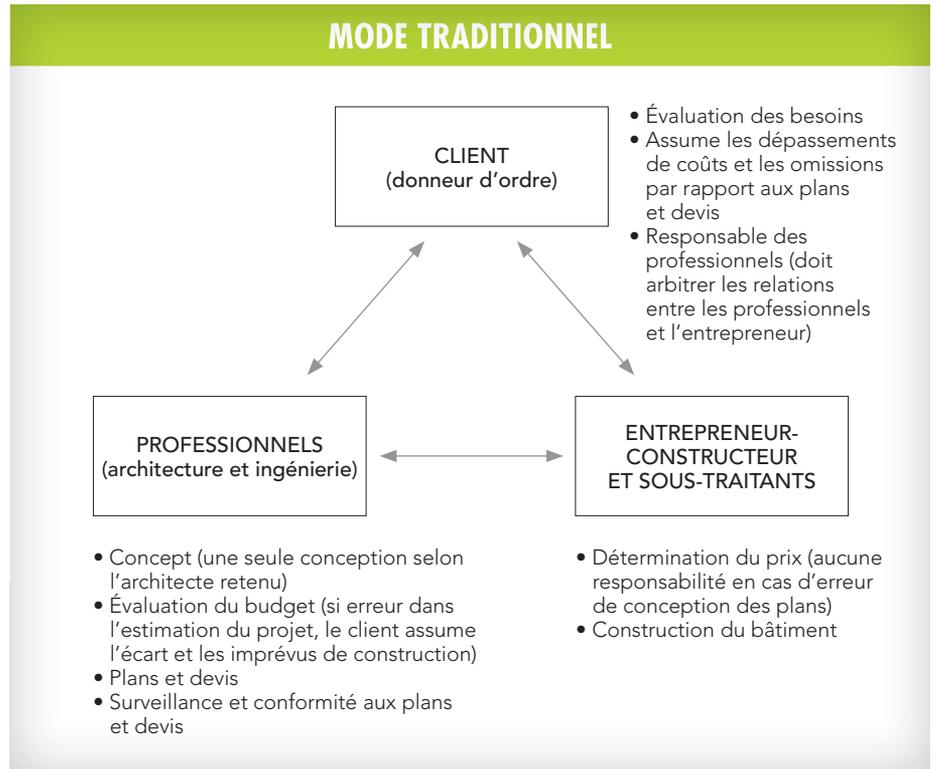
Produit innovateur!
 Basculez votre tremplin et libérez votre piscine
 Facile à utiliser / Fonctionnel / Sécuritaire

François Dubois
 fdubois@gymplus.ca

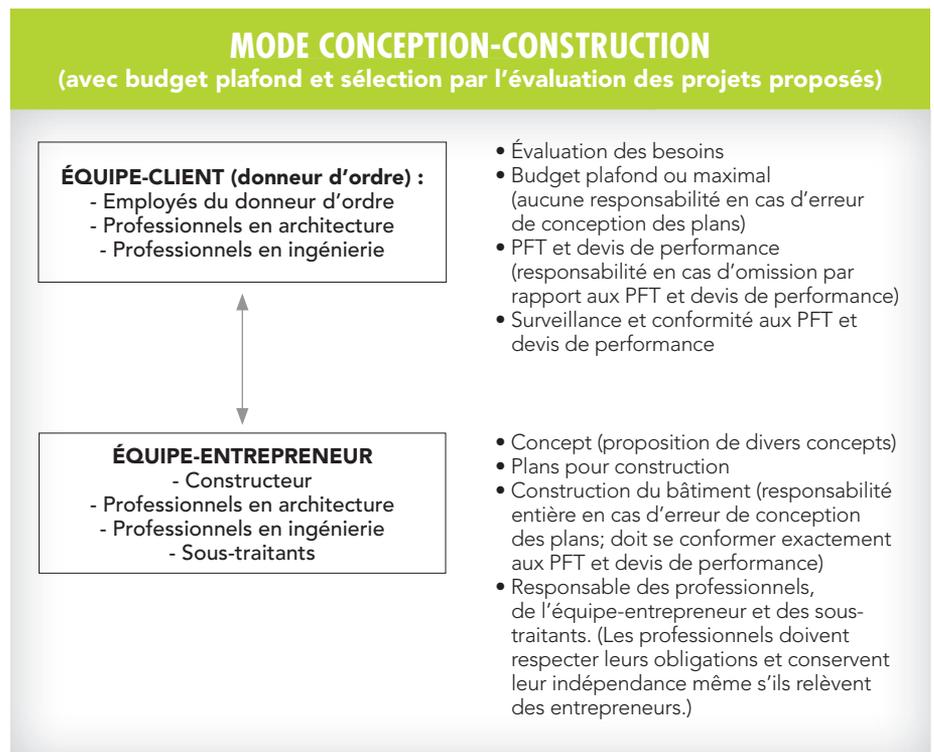
1245 rue Hamel, Drummondville QC J2C 4X8
 www.gymplus.ca

Avant de détailler ce qui peut sembler nébuleux de prime abord et pour faire mieux comprendre cette approche, il vaut la peine de comparer le mode conception-construction avec le mode traditionnel.

Le schéma ci-après présente les différences entre le mode traditionnel et celui de la conception-construction, tel qu'utilisé à Belœil, c'est-à-dire avec un budget plafond et une sélection par l'évaluation des projets proposés.



« Il est essentiel dès le départ de procéder à une excellente évaluation des besoins en associant toutes les parties prenantes : élus, services municipaux, employés, bénévoles, citoyens... Il faut s'efforcer de n'oublier aucune partie intéressée. »



Le processus traditionnel met les entrepreneurs en concurrence uniquement d'un point de vue financier, sans partage de risques. Le mode conception-construction met en concurrence l'entrepreneur et ses professionnels dans la qualité d'un projet (design, économie d'énergie, fonctionnalités, originalité, etc.), tout en conférant à l'entrepreneur la responsabilité entière du respect des exigences du client et de la résolution des problèmes en cours de travaux. Cette approche permet de mettre en œuvre le meilleur projet conforme au budget, plutôt que d'obtenir le plus bas prix pour un projet dont le budget est incertain et qui risque de faire l'objet de réclamations supplémentaires.

Dans l'approche classique, professionnels et entrepreneur travaillent en parallèle si l'on peut dire, alors qu'en mode conception-construction ils forment une véritable équipe. La responsabilité totale de la construction incombe à cette

équipe, alors qu'en mode traditionnel les professionnels sont sous la responsabilité directe du client.

Trop souvent, en mode traditionnel, le client doit arbitrer les différends entre professionnels et entrepreneur, et il doit assumer les coûts supplémentaires.

LES ÉTAPES

Le déroulement d'un projet en mode conception-construction comprend les étapes suivantes :

1. Évaluation du projet (besoins et budget)
2. Appel d'offres de services professionnels pour élaborer le PFT et les devis de performance, et assurer la surveillance
3. Confirmation du budget de construction
4. Appel d'offres de préqualification des entrepreneurs
5. Appel d'offres pour conception et construction
6. Conception finale et début de la construction

1. Évaluation du projet (besoins et budget)

Il est essentiel dès le départ de procéder à une excellente évaluation des besoins en associant toutes les parties prenantes : élus, services municipaux, employés, bénévoles, citoyens... Il faut s'efforcer de n'oublier aucune partie intéressée. On recommande également de procéder à une évaluation comparative (benchmarking) de projets similaires récents pour obtenir des données justes et réalistes.

Pour élaborer le budget, il faut généralement recourir à une firme d'experts. Celle-ci pourra faire une estimation budgétaire préliminaire et détaillée avec une précision d'au moins 70 %. Dans notre pratique, nous avons observé un écart supérieur de 10 % et 15 % entre l'estimation budgétaire préliminaire et le budget final pour soumission. Cela s'explique par le degré de précision ou d'avancement du projet lors de l'estimation préliminaire, ainsi

Explora
PAR VORTEX

UNE NOUVELLE FAÇON POUR LES ENFANTS D'EXPLORER L'UNIVERS CAPTIVANT DE L'EAU

COMMENCEZ VOTRE PROJET!



Chef de file mondial des solutions de jeux aquatiques avec plus de 650 installations au Québec et 7 000 dans le monde entier
VORTEX-INTL.COM | 1.877.586.7839
KVEZINA@VORTEX-INTL.COM

que par l'indexation des coûts entre le moment de l'estimation et la réalisation des travaux. On recommande donc de prévoir cette contingence.

2. Appel d'offres de services professionnels pour élaborer le PFT et les devis de performance, et assurer la surveillance

L'octroi d'un contrat professionnel en architecture s'avère nécessaire. Les professionnels en architecture coordonnent l'équipe-client, assurent l'élaboration du PFT et accompagnent les ingénieurs pour la préparation des devis de performance. Ils coordonnent les rencontres de travail et voient à l'avancement et la surveillance des travaux.

La firme d'architecture retenue fait équipe avec le client, l'accompagne dans la détermination très précise des besoins et s'assure de la livraison du projet. Cette firme est présente tout au long du processus qui va de la préparation du projet à la livraison du bâtiment. Elle assiste aussi le client dans les différentes phases des appels d'offres.

Il est requis de conclure un contrat professionnel en ingénierie mécanique, électrique, structurale et civile. Les professionnels en ingénierie font aussi équipe avec le client, et contribuent à la préparation des devis de performance en facilitant la détermination précise des besoins et la surveillance des travaux. Ils ont la responsabilité de s'assurer du respect des devis de performance. La firme choisie est également présente tout au long du processus, y compris au moment des appels d'offres.

Cette étape est cruciale, car les erreurs et les omissions pourraient occasionner des réclamations de frais supplémentaires.

LE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT)

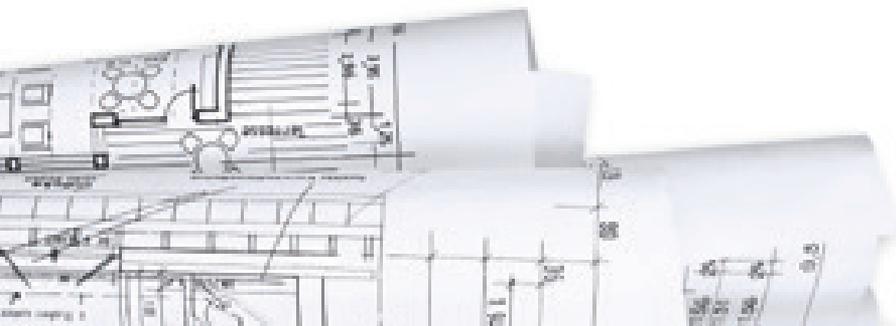
Le programme fonctionnel et technique peut se définir comme un énoncé détaillé des divers éléments du projet en contexte réel. Il en détermine le contenu, en définit le caractère, énumère les services, en précise l'envergure, indique les fonctions et fixe les besoins en espaces. Il expose les objectifs de qualité recherchés. Il précise également la portée exacte des besoins fonctionnels, opérationnels et techniques, et présente les paramètres de mise en œuvre.

Extrait de PFT pour le Centre aquatique de Belœil

1. Énoncés d'exigences du propriétaire – Programme fonctionnel et technique

1. Présentation du projet
2. Aménagement du site
 - 2.1 Concept et organisation générale
 - 2.2 Critères d'aménagement extérieurs
3. Objectifs
 - 3.1 Objectifs d'implantation
 - 3.2 Objectifs architecturaux
 - 3.3 Objectifs opérationnels et fonctionnels
 - 3.4 Objectifs techniques
 - 3.5 Objectifs de mise en œuvre
4. Description du bâtiment
 - 4.1 Formes et expression architecturales
 - 4.2 Organisation des espaces
5. Localisation des différents locaux
6. Bassin aquatique
 - 6.1 Charge maximale des baigneurs (CMB)
 - 6.2 Bassin sportif de 25 mètres
 - 6.3 Bassin récréatif
7. Développement durable
 - 7.1 Aménagement écologique du site
 - 7.2 Gestion efficace de l'eau
 - 7.3 Énergie et atmosphère
 - 7.4 Matériaux et ressources
 - 7.5 Qualité des environnements intérieurs
8. Exigences générales
 - 8.1 Choix des matériaux, des accessoires et des équipements
 - 8.2 Normes, codes, lois, règlements et autres documents de référence

- ANNEXES :
- a. Exemples de plans de la zone de transit
 - b. Plans de blocage et de zones de transit
 - c. Fiches locaux



LES DEVIS DE PERFORMANCE

Les devis de performance couvrent l'ensemble des disciplines en ingénierie mécanique, électrique, structurale et civile. On pourrait les définir comme étant le livre d'instructions, qui détaille les tâches à effectuer pour obtenir des résultats précis et prévus. Ils précisent donc les matériaux et les méthodes de travail, les contraintes et les critères à respecter, les exigences à observer, ainsi que les normes de qualité à atteindre.

Extrait de devis de performance pour le Centre aquatique de Belœil

1. Introduction
2. Étendue des travaux
3. Normes et règlements
 - 3.1 A - Infrastructures
 - 3.2 B - Superstructure et enveloppe
 - 3.2.1 Excavation et remblayage
- 4.3.2.3.2 Performances

Assurer l'utilisation des produits et des appareils de plomberie répondant aux caractéristiques suivantes et les caractéristiques indiquées dans les fiches techniques (voir devis d'architecture).

- Lavabos : Installer des lavabos respectant les normes et caractéristiques suivantes : porcelaine vitreuse ou acier inoxydable;
- montage de la robinetterie sur le lavabo;
- brise-lames intégré;
- grille affleurante;
- aucun bouchon ou mécanisme d'obturation du drain;
- robinetterie électronique ou de type temporisé antivandale;
- les lavabos de type intégré à la vanité sont acceptés;
- tous les lavabos seront accessibles pour les handicapés dans les vestiaires.

Tableau 4-1 Ventilation en fonction des différents locaux

Tableau 4-2 Électricité en fonction des différents locaux



Le Plateau Michel-Brault inauguré en juillet 2017.
Photo : Ville de Belœil.

« Il est requis de conclure un contrat professionnel en ingénierie mécanique, électrique, structurale et civile. Les professionnels en ingénierie font aussi équipe avec le client, et contribuent à la préparation des devis de performance en facilitant la détermination précise des besoins et la surveillance des travaux. »

CONCOURS PROFITEZ DE LA VIE AVEC LA CAPITALE¹



STE-FOY
BEAUPORT
NISSAN

PLUS DE
220 000 \$
EN PRIX À GAGNER

Participez dès maintenant!

partenaires.lacapitale.com/aqlm
1 855 441-6017



Association québécoise
du loisir municipal


La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. | 1. Détails et règlement disponibles au partenaires.lacapitale.com/aqlm. Le concours se déroule du 1^{er} juillet 2017 au 31 octobre 2018. La valeur des 10 prix varie entre 1 474 \$ et 43 800 \$. Chacun des véhicules à gagner est assorti d'une protection Airmedic à vie valant environ 9 500 \$ et, si admissible, d'un crédit d'assurance de 500 \$. La valeur totale des prix est de 222 474 \$. Toutes les valeurs indiquées incluent les taxes. Aucun achat requis. Chaque gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Images à titre indicatif seulement. Les prix remis peuvent varier.

« À Belœil, nous avons choisi de faire une préqualification des entrepreneurs sous forme d'appel d'offres. Les entrepreneurs intéressés par le projet soumettent un dossier pour démontrer leurs capacités à réaliser le projet, et qu'ils ont l'expérience, les compétences, l'équipe et la créativité nécessaires. »

3. Confirmation du budget de construction

Une fois la définition du projet bien avancée et les besoins identifiés très précisément, les professionnels font une évaluation budgétaire pour la construction. Cela permet de savoir si le projet respecte toujours les paramètres budgétaires identifiés à l'étape 1 (évaluation du budget).

Si cette dernière évaluation est supérieure au budget disponible, un travail de révision des besoins est nécessaire pour atteindre la cible. Il est toujours possible de bonifier le budget sans modifier le projet. C'est au terme de cet exercice que l'on fixe le budget plafond.

4. Appel d'offres de préqualification des entrepreneurs

À Belœil, nous avons choisi de faire une préqualification des entrepreneurs sous

forme d'appel d'offres. Les entrepreneurs intéressés par le projet soumettent un dossier pour démontrer leurs capacités à réaliser le projet, et qu'ils ont l'expérience, les compétences, l'équipe et la créativité nécessaires. Ils doivent également présenter l'équipe de professionnels qui seront responsables de la conception du projet (architecte et ingénieurs).

Les entrepreneurs sont évalués sur le plan qualitatif et seuls ceux qui ont obtenu la note de passage fixée à 70 % peuvent poursuivre dans le processus. Il est important de savoir que le nombre d'entrepreneurs qualifiés à cette étape sera fort probablement moindre que le nombre de soumissions reçues en fin de processus.

C'est à cette étape qu'il faut s'assurer que les entrepreneurs comprennent bien le projet et les règles du jeu.

EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES	Pondération
Expérience et qualifications de l'entrepreneur (15 points) :	
1. Présentation et organisation	/5
2. Expérience de l'entrepreneur dans des projets similaires	/10
Expérience et qualifications de l'équipe de travail (60 points) :	
3. Expérience du chargé de projet de l'entrepreneur	/15
4. Expérience du chargé de projet en architecture	/15
5. Expérience du chargé de projet en génie mécanique-électrique	/10
6. Expérience du chargé de projet en génie des structures	/5
7. Expérience du chargé de projet en génie civil	/5
8. Expérience des membres de l'équipe	/10
Compréhension du contrat et méthodologie (20 points) :	
9. Compréhension du contrat et méthodologie	/10
10. Respect de l'échéancier et de l'enveloppe budgétaire	/10
11. Qualité de l'offre de service (5 points)	/5
TOTAL POINTAGE INTÉRIMAIRE	/100



AGENCE
FRANCYNE
CARON
ENTREPRISE RECONNUE,
RESPECTÉE, RECOMMANDÉE

Agence Francyne Caron offre des produits d'affichage sportif haut de gamme.

TABLEAU DE POINTAGE • AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE
HORLOGE • ÉCRAN VIDÉO • SONORISATION • ET PLUS!





AFFICHAGE SPORTIF • 20 Terrasse Hertel, Chambly, Qc J3L 5P2 • francyne@afcaron.com ☎ 450.447.3698 📠 514.247.0887 • www.afcaron.com

5. Appel d'offres qualitatif pour conception et construction

L'appel d'offres pour conception et construction est constitué du PFT, des devis de performance, de documents de régie (avis aux soumissionnaires), de relevés topographiques, d'études, de la réglementation municipale, de clauses administratives (contrat) et de la description des mandats des professionnels. Rappelons ici qu'il n'y a pas de plan concept à soumettre puisque cette responsabilité sera du ressort des soumissionnaires et déterminera en grande partie le choix de l'entrepreneur.

Cette étape s'avère cruciale pour la compréhension du mandat. Il est important que les soumissionnaires posent toutes leurs questions et qu'ils adressent leurs demandes de changement ou d'équivalence. Les réponses aux questions et aux demandes se font à l'ensemble des soumissionnaires sous forme d'addenda. Il est possible ici que plusieurs soumissionnaires expriment leur difficulté à respecter le budget. Dans ce cas, une révision des besoins sera nécessaire pour permettre à la majorité des entrepreneurs de déposer une proposition (soumission) à l'intérieur du prix plafond, à moins d'avoir la possibilité de bonifier l'enveloppe budgétaire maximale.

Une fois les soumissions reçues, débute l'analyse de conformité. L'équipe-client s'assure du respect du prix, de la présence des documents exigés, du PFT et des devis de performance. Tout soumissionnaire qui ne se conforme pas au PFT (qui précise des exclusions) et aux devis de performance, ou qui dépasse le prix plafond est automatiquement disqualifié.

Il est important d'enregistrer les entrevues avec chacun des soumissionnaires. On peut alors poser des questions d'éclaircissement et de précision au soumissionnaire. Les réponses permettront de parfaire l'évaluation et feront partie du contrat final auquel le

soumissionnaire devra se conformer. Par exemple, pour des questions de fonctionnalité, on peut demander à un soumissionnaire s'il est possible d'améliorer la configuration d'un local. Si c'est le cas, il devra procéder aux modifications des plans sans frais jusqu'à satisfaction du client.

Il est possible de prévoir le paiement de frais de dédommagement pour le dépôt de propositions des entrepreneurs. Seules les soumissions conformes non retenues pourront bénéficier de ce dédommagement, mais cette façon de faire doit être approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6. Conception finale et début de la construction

À partir de l'adjudication du contrat, le travail de conception finale débute. L'équipe-entrepreneur et l'équipe-client travaillent en collaboration pour concevoir les plans de la construction. Les plans sont élaborés par étape et validés au fur et à mesure. Les professionnels de l'équipe-client en assurent la conformité au PFT et aux devis de performance. Il est possible d'envisager des modifications au PFT, aux devis de performance et au concept proposé, moyennant entente entre les deux parties. À moins qu'il s'agisse d'une demande supplémentaire du client, aucun coût supplémentaire ne devrait s'appliquer.

Le chantier peut alors débiter, les professionnels de l'équipe-client assurant la surveillance des travaux. C'est une firme engagée par le client qui assure le contrôle des matériaux.

Si des problèmes de conception ou d'équivalence surviennent, ils seront entièrement à la charge de l'entrepreneur sans possibilité d'exiger des frais supplémentaires (les fameux extras).



« Il est important d'enregistrer les entrevues avec chacun des soumissionnaires. On peut alors poser des questions d'éclaircissement et de précision au soumissionnaire. Les réponses permettront de parfaire l'évaluation et feront partie du contrat final auquel le soumissionnaire devra se conformer. »



Le hall d'entrée du Centre des loisirs de Belœil

Photo : Ville de Belœil

« Des documents d'appel d'offres clairs et précis sont également essentiels. Ils préviendront toute ambiguïté et tout différend entre l'équipe-entrepreneur et l'équipe-client. »

CONDITIONS DE SUCCÈS

La première condition de succès d'un tel mode est sans l'ombre d'un doute l'identification précise des besoins. Une fois le contrat donné, tout oubli du client se traduira par des conséquences budgétaires. L'évaluation des coûts la plus juste possible permettra de ne pas avoir de surprises à l'étape finale de l'adjudication du contrat.

Des documents d'appel d'offres clairs et précis sont également essentiels. Ils préviendront toute ambiguïté et tout différend entre l'équipe-entrepreneur et l'équipe-client.

Constituer une équipe-client multidisciplinaire est aussi une condition majeure de succès. En plus des professionnels, il est important d'impliquer toutes les ressources internes disponibles : services du génie, de l'urbanisme, des travaux publics, de l'approvisionnement et, bien évidemment, s'il s'agit d'équipements comme ceux que nous avons construits à Belœil, des loisirs. Chaque expertise autour de la table facilite grandement l'avancement des projets.

Bien qu'une équipe-client soit en place, il est très important de s'assurer de

l'engagement et la disponibilité du chargé de projet tout au long du processus. À Belœil, nous avons confié la charge de nos projets d'infrastructures sportives et récréatives à un intervenant du service des loisirs. Nous avons considéré que cette ressource était la mieux placée pour faire l'adéquation entre l'infrastructure et son usage ultérieur. Un tel chargé de projet est connecté sur les besoins des citoyens et sera éventuellement le gestionnaire de l'infrastructure. Selon l'envergure du projet, l'engagement et la disponibilité du chargé de projet peuvent être très importants, il faut en être conscient.

INCONVÉNIENTS ET RISQUES

Même si ce mode de gestion de projet est très avantageux, notamment parce qu'il permet de garder un contrôle strict du budget et peut s'avérer très créatif, il y a certains inconvénients et même quelques risques.

La nouveauté de l'approche peut bousculer la culture du milieu. Il faut s'adapter à de nouvelles façons de faire et la résistance au changement peut s'avérer un obstacle à surmonter. Par exemple, le service d'urbanisme peut se montrer réticent à délivrer des permis sans plans finaux.

D'autre part, les règles rigides d'attribution des contrats peuvent rebuter des entrepreneurs ou des professionnels.

Les principaux risques tiennent au développement des concepts eux-mêmes. Bien que le client maîtrise l'ensemble des exigences du projet, ce sont les entrepreneurs qui ont carte blanche pour traduire les exigences en concept architectural. On ne sait donc pas à quoi s'attendre, les surprises sont au rendez-vous, et il faut se montrer disposé à jouer le jeu.

Il est possible qu'un nombre satisfaisant de soumissionnaires soient préqualifiés, mais que certains ne puissent se conformer à toutes les exigences. Le risque de se retrouver en fin de parcours

avec un nombre très limité, voire un seul soumissionnaire conforme, est possible.

Également, il peut arriver qu'il faille retourner en appel d'offres parce que le budget annoncé est insuffisant par rapport aux normes du marché ou que les soumissions ne sont pas conformes.

UN BEAU RISQUE

Somme toute, le risque en vaut la chandelle. À Belœil nous sommes convaincus que le mode conception-construction nous permet de maximiser nos projets (fonctionnalités et qualité), de solliciter la participation et la créativité du milieu de la construction et de contrôler les dépenses publiques.

À ce jour, nous avons réalisé deux projets en recourant à cette approche : un centre de loisirs et un parc thématique et honorifique, le Plateau Michel-Brault. Les résultats sont excellents et l'aventure, très positive. Les équipes-entrepreneurs

ont applaudi la façon de faire et ont été très collaboratives, car évidemment elles étaient fières de leur concept et y ont mis l'énergie pour les réaliser. Dans le projet du Plateau Michel-Brault, on a même poussé l'exercice jusqu'à intégrer des éléments symboliques, artistiques et d'interprétation. Les deux équipements répondent parfaitement aux besoins des citoyens, l'achalandage y est très important. La population en général a salué la qualité et la beauté des nouveaux aménagements.

Par ailleurs, nous avons amorcé la construction d'un centre aquatique qui ouvrira ses portes en février 2019. Ce projet est réalisé également en mode conception-construction. Beaucoup de travail a été nécessaire pour y arriver. La collaboration entre l'équipe-client et l'équipe-entrepreneur est encore une fois excellente, elle confirme que cette approche est efficace et donne les résultats escomptés.

À vous d'emboîter le pas!

On peut communiquer avec Daniel Marineau au 450-467-2835 poste 2921 ou par courriel à dmarineau@beloeil.ca.

« La collaboration entre l'équipe-client et l'équipe-entrepreneur est encore une fois excellente, elle confirme que cette approche est efficace et donne les résultats escomptés. »



Experts en aménagement de terrains de jeux & espaces publics
Conception – installation – travaux connexes

- Jeux d'eau
- Modules de jeux
- Jeux de câbles
- Jeux électroniques
- Parkour
- Skateparks
- Exerciseurs
- Mobilier urbain
- Abris

simexco.com
info@simexco.com



ZAMBONI®
ROBERT BOILEAU INC.

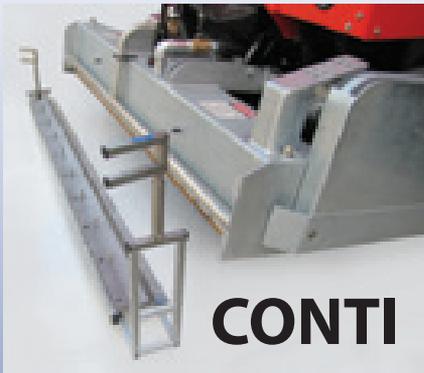
Distributeur exclusif au Québec
1-877-333-8420



Coupe bordure
essence,
propane ou
électrique



Plus de 150 électriques vendues au Québec



CONTI

Changer votre lame en 10 minutes !
Fini de se pencher. Rapide et sécuritaire.

CONTI

aide-changeur de lame pour Zamboni ou Olympia

Services

- Réparation sur la route et en atelier
- Formation agréée (opérateur, qualité de glace)
- Location : 40 Zamboni disponibles à court et long terme
- 650 électrique
- 446-526 au propane
- TMA pour tracteur

Les peintures les plus faciles à appliquer!



Blanc 3000



Couleurs

- Application complète de peinture avec l'un de nos deux véhicules «verts» à propulsion électrique
- Production de logos sur mesures
- Plastique de bande
- Lignes de papier
- Filet de protection
- Système de traitement d'eau
- Et plus encore..

Robert Boileau Inc.

Dynamisez votre glace !



Ensemble de buts de hockey



Robert Boileau inc.

Membre affaire émérite

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent QC H4S 1G3
Tél. : (514) 333-8420 Fax : (514) 333-7056
Ligne sans frais : 1 877 333-8420
Membre: AQAIRS, APOM, AQLM et ORFA

CENTRE DE SERVICE À BEAUPORT POUR L'EST DU QUÉBEC

Catalogues en ligne sur
arenazone.com



6^e
•RENDEZ-VOUS•
QUÉBÉCOIS DU
LOISIR•RURAL
VENISE-EN-QUÉBEC
2, 3 ET 4 MAI 2018

RENFORCER SON TITRE D'EXPERT EN LOISIR

PAR JOCELYN GARNEAU, M.A.
PROFESSIONNEL DE RECHERCHE
— LABORATOIRE EN LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE

Le 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2018 à Venise-en-Québec, à quelques kilomètres seulement de la frontière avec les États-Unis. C'est la deuxième fois que la Montérégie tient l'événement (elle avait reçu la 3^e édition à Contrecoeur), mais c'est à l'autre extrémité de la région que sont conviés cette année les travailleurs du loisir rural. Pour plus d'informations sur le lieu principal du Rendez-vous, rendez-vous à www.cachelacchamplain.com.

Comme ses cinq éditions précédentes, la sixième portera sur les enjeux auxquels sont confrontés les travailleurs en loisir qui œuvrent en milieu rural. Conséquemment, les ateliers viseront à informer et instrumenter les participants sur les problématiques les plus actuelles de la ruralité, tous en favorisant les échanges sur ces sujets.

Le thème du Rendez-vous est « Experts en loisir! ». La notion « d'expert » est utilisée à juste titre : l'expert est cette personne qui possède des connaissances théoriques dans son champ d'intervention, mais qui a aussi vécu moult expériences pratiques dans son milieu. Le choix de ce terme illustre bien l'intention du comité en charge du contenu d'offrir aux participants des occasions de cultiver leur expertise au contact d'autres spécialistes et de collègues de partout au Québec.

UN CONTENU FONDÉ SUR LES BESOINS ET INTÉRÊTS RÉELS

Pour en savoir plus long sur le contenu en préparation, nous avons posé quelques questions à Marie-Pier Morin, conseillère en loisir chez Loisir et Sport Montérégie et responsable du comité en charge du contenu.



Marie-Pier Morin, conseillère en loisir chez Loisir et Sport Montérégie et responsable du comité en charge du contenu.

Photo : Claude Laprés

« L'exclusivité de l'information présentée et des échanges qui s'y dérouleront est, selon moi, la meilleure raison d'être présent. »

Agora Forum : Comment la formule et le contenu des ateliers ont-ils été choisis cette année?

Marie-Pier Morin : Nous avons consulté les professionnels en loisir pour nous assurer d'avoir un contenu bien adapté à leurs besoins. Au départ, un comité « contenu » constitué de quatre personnes a sélectionné quelques thèmes selon les besoins perçus sur le terrain. À partir des sujets identifiés, nous avons réalisé des entrevues approfondies avec cinq travailleurs en loisir rural afin de connaître leur intérêt pour les thèmes.

Nous avons ensuite effectué un sondage Web auprès des travailleurs en loisir rural sur le projet de programme d'ateliers. Au total, 148 personnes ont répondu à ce sondage. De plus, 71 personnes se sont aussi prononcées sur la formule et l'horaire. La plus grande concentration de répondants provenait de la région de Chaudière-Appalaches (25), suivie de près par Lanaudière (22). Environ la moitié de tous les répondants œuvrent au sein de municipalités de 1000 à 3000 habitants.

AG : Pour quelles raisons les travailleurs en loisir devraient-ils participer au Rendez-vous de cette année?

MPM : La plupart de nos conférenciers vont présenter des contenus conçus expressément pour le Rendez-vous. L'exclusivité de l'information présentée et des échanges qui s'y dérouleront est, selon moi, la meilleure raison d'être présent.

De plus, dans chaque atelier, nous efforcerons de bien doser la portion magistrale (plus théorique) par rapport à la portion participation (plus pratique). C'est un défi, mais je crois que nous réussirons à trouver cet équilibre afin de mieux répondre aux besoins des participants.

AG : Qu'est-ce que le Rendez-vous de cette année aura de particulier que les Rendez-vous précédents n'avaient pas?

MPM : Cette année, au lieu de tenir un salon des exposants, nous avons eu l'idée, en lien avec le thème, d'organiser plutôt un « salon des expertises », où plusieurs experts (souvent des conférenciers) seront disponibles pour discuter avec les participants et répondre à leurs questions. Nous avons pensé que ce serait une autre belle occasion de favoriser les échanges sur les problématiques qui touchent le plus les travailleurs en loisir rural.

AG : Merci Marie-Pier!

UNE IDÉE DES ATELIERS

Même si le programme officiel n'était pas encore disponible au moment de rédiger ce texte, le comité en charge du contenu a accepté d'en dévoiler les principaux éléments pour *Agora Forum*.

Comme mentionné précédemment, chaque atelier contiendra une partie théorique et une partie pratique. Les ateliers les plus populaires auront droit à plus d'une plage à l'horaire afin de permettre à un maximum de personnes d'y assister.

Voici les sujets des ateliers :

- **LE LOISIR DES AÎNÉS.** Leurs besoins et attentes; solutions pour adapter l'offre de loisir à ceux-ci.
- **DEVENIR UN EXPERT RECONNU AUPRÈS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL.** Suite d'une présentation de l'an dernier visant à informer le travailleur en loisir de son statut au sein de la municipalité et par rapport au conseil municipal. La présentatrice proposera aux participants des moyens pour établir leur crédibilité auprès des élus et des arguments pour démontrer l'impact du loisir municipal dans la communauté.
- **LA PRATIQUE LIBRE.** Présentation de la pratique libre en milieu rural. Plusieurs idées seront proposées pour tenter de sortir du modèle de programmation standard.

• **LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MUNICIPALE.** L'atelier démystifiera certaines questions relatives au mode de fonctionnement d'un conseil municipal.

• **AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES.** Présentation d'aménagements pour piétons et cyclistes adaptés au milieu rural. Aussi, présentation en primeur d'un nouvel outil Web de l'Institut national de santé publique.

• **LE PARTENARIAT MUNICIPAL-SCOLAIRE.** Une occasion de réfléchir et d'échanger sur des manières créatives d'envisager cet enjeu.

• **LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN LOISIR.** Les moyens de prévention des risques de blessures dans les services publics de loisir. L'obligation de moyens et non de résultats sera expliquée et contextualisée par différents exemples.

Aussi, présentation des aspects juridiques spécifiques aux camps de jour.

• **CAMP DE JOUR DAFA ADAPTÉ AU RURAL.** Présentation de différentes façons d'adapter le DAFA au contexte des municipalités rurales.

• **COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC LES CITOYENS.** Trucs et astuces pour rejoindre les citoyens en utilisant les médias sociaux, en fonction du message et du public cible. Éventail de divers autres moyens de communication.

• **NOTIONS D'URBANISME.** Notions de base en urbanisme et rôle que le travailleur en loisir pourrait avoir dans un contexte rural où les urbanistes se font rares.

Même si certains détails pourraient encore changer d'ici au Rendez-vous, un élément est clair : ce 6^e Rendez-vous n'aura rien à envier aux éditions précédentes.

Tous les ingrédients utilisés dans la recette annoncent déjà un événement réussi : un site enchanteur, des ateliers taillés sur mesure et des sujets choisis par les principaux concernés.

Une référence (site Internet)

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à l'événement, visitez le www.loisirrural.com.



Aucun parc multigénérationnel n'est complet... sans un abri solaire TECHSPORT.



ABRI SOLAIRE – LAPRAIRIE, PLACE DU 350^e

TECHSPORT
Le choix fiable d'abris solaires au Québec.

Imposant et attrayant, idéal pour les activités socioculturelles et pour les pistes de danse extérieures. Contactez-nous pour un abri sur mesure.

T 450 834-3222 | 1 800 361-9463 C info@techsport.ca W www.techsport.ca

PM4127

AVEC LUCIE LANTEIGNE



LA PRATIQUE DU PLEIN AIR AU QUÉBEC UNE BELLE AVENUE POUR LE LOISIR MUNICIPAL

En 2017, la Chaire de tourisme Transat ESG de l'UQÀM a réalisé une étude inédite sur la pratique du plein air par les Québécois¹. Le rapport de 182 pages de cette étude fourmille de données appelées à alimenter toutes sortes d'analyses au cours des mois et même des années à venir.

Dix-neuf organisations s'étaient associées pour commander cette étude, parmi lesquelles l'Association québécoise du loisir municipal. C'est que, pour le milieu municipal, le plein air peut être un secteur de loisir riche de potentialités.

Les municipalités ont la particularité d'offrir des lieux de pratique du plein air à proximité des lieux de résidence des citoyens. On pense surtout aux parcs et aux pistes cyclables,

mais il y a aussi les marinas et autres accès à l'eau, ainsi que les sentiers hors parc et autres parcours de randonnée en ski de fond et raquette. À l'heure de la pratique libre et des saines habitudes de vie, le plein air est une voie d'avenir pour le loisir municipal.

Pour en savoir plus long sur cette étude et sur l'intérêt qu'elle peut représenter pour le milieu municipal, *Agora Forum* a posé quelques questions à Lucie Lanteigne, qui a coordonné le groupe de travail.

AF : L'étude affirme que les deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une activité de plein air au cours des trois dernières années. Parle-t-on de pratique régulière? Et qu'est-ce que c'est une pratique régulière?

¹ Rapport disponible à https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Étude_Plein_air_rapport_final.pdf. On peut aussi en consulter l'analyse sommaire de Claudine Barry dans le bulletin de l'Observatoire québécois du loisir intitulé *Portrait de la pratique du plein air par les Québécois*, vol. 15 no 4, 2017; https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/146451/5/O0000178741_CB_Portrait_de_la_pratique_du_plein_air_par_les_Quebecois_II_2_.pdf.



Photo: iStockphoto.com

LL : En fait, les deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une fois une activité de plein air au cours des trois dernières années. Ce « au moins une fois » n'évoque évidemment pas une pratique régulière, mais il faut aller plus loin dans les chiffres. Plus de 29 % de ces deux tiers affirment faire plus de 30 jours d'activités de plein air annuellement. On a même 17 % qui pratiquent le plein air 60 jours et plus par année. Ce 17 % signifie qu'il y aurait environ 700 000 adultes qui pratiquent des activités de plein air plus d'une fois par semaine en moyenne.

AF : On apprend dans l'étude que les activités de plein air se pratiquent surtout en groupe, notamment en famille (31 %), en couple (32 %) ou entre amis (22 %). Les infrastructures de plein air sont-elles généralement adéquates pour accueillir les familles?

LL : L'étude révèle que l'élément à améliorer en priorité pour favoriser la pratique du plein air est l'accessibilité pour les familles. Il faut penser davantage famille et proposer des aménagements, du matériel et des expériences adaptés à tous les niveaux (parents, ados, jeunes enfants). Par exemple, des bancs plus nombreux ou des haltes plus fréquentes sur des parcours avec de jeunes enfants, des parcours de difficultés et d'expériences variées (boucle très facile, zone d'habileté vélo au départ de sentiers, etc.), des espaces où les enfants peuvent bouger. Il faut s'assurer également de bien communiquer l'offre et transmettre l'information nécessaire aux parents qui désirent organiser une escapade familiale. Le coût est un facteur important aussi.

L'étude révèle que 70 % des expériences de plein air vécues par les enfants se font en famille. C'est le principal vecteur d'initiation au plein air chez les enfants. L'accessibilité du plein air aux familles est donc garante de la pratique future du plein air sur une base plus individuelle.

AF : L'un des aspects les plus intéressants de l'étude, c'est que vous avez sondé les gens qui n'en font pas. Pourquoi n'en font-ils pas?

LL : On sait que 34 % de la population québécoise n'a pratiqué aucune activité de plein air au cours des trois dernières années. La principale raison est le manque d'intérêt. Il sera intéressant de suivre cette donnée au fil des ans en raison de certains facteurs qui peuvent influencer l'intérêt (ou le désintérêt) pour le plein air : le nombre croissant de citadins, la distance accrue pour se rendre en pleine nature, la sédentarité chez les jeunes ou, à l'inverse, le plein air de proximité, l'intérêt des municipalités d'investir dans l'aménagement de parcs, de promenades urbaines, de sentiers de marche et de pistes cyclables, etc.

D'autre part, 15 % des répondants qui n'ont pratiqué aucune activité dans les trois dernières années ont répondu que c'était parce qu'ils n'avaient personne avec qui en faire. Les raisons financières sont par ailleurs un obstacle pour 18 %, car le plein air requiert souvent l'achat d'équipement et des frais de transport. Or, les municipalités peuvent contribuer à réduire cet obstacle en offrant des accès gratuits ou en prêtant de l'équipement.

Par exemple, la Ville d'Eastman entretient un sentier hivernal de 7 km, tracé pour le ski de fond et la marche, dont l'accès est gratuit. Ce sentier est extrêmement populaire et l'on y croise des usagers de tout âge, de l'athlète au promeneur et pour tous les usages : rando, raquette, vélo, fatbike, ski de fond, course, skijoring. Il est clair que ce corridor a un effet direct sur la pratique du plein air chez les citoyens et les villégiateurs de la municipalité.

AF : Les municipalités pourraient-elles faire autre chose pour éliminer les obstacles à la pratique d'activités de plein air en milieu urbain ou semi-urbain?

LL : Il y a plusieurs possibilités. Pour atténuer l'obstacle de la distance, surtout en ville, il faut des parcs de voisinage ou de proximité. Il faut aussi un bon réseau de transport actif et public, avec des arrêts à proximité des parcs et des sentiers. Les villes peuvent aussi encourager le transport actif en installant des stationnements



15% n'ayant pratiqué aucune activité dans les trois dernières années ont répondu que c'était parce qu'ils n'avaient personne avec qui en faire.

« Le vélo et la marche vont continuer d'être populaires, en raison notamment de leur accessibilité. Les activités d'hiver sont un créneau prometteur : marche nordique, ski de fond, patin et, de plus en plus, vélo d'hiver. »



de vélos sécuritaires à proximité des lieux de plein air. L'accès à du matériel sur place est important, particulièrement pour les groupes et institutions, comme les CPE, les écoles, les centres communautaires et les camps de jour. L'équipement peut être prêté ou même gratuit.

Des installations pour tous les niveaux et pour tous les groupes d'âge vont favoriser l'achalandage. Les villes et les organismes qu'elles reconnaissent peuvent assurer un certain encadrement et même offrir des cours d'initiation.

Il est peut-être pertinent d'intégrer dans la programmation municipale des activités offertes par le privé dans des domaines plus spécialisés, comme le canot-kayak ou l'escalade. La municipalité peut contribuer à rendre cette offre plus accessible : diffusion, location à tarif réduit, accès facile aux lieux de pratique, etc.

Enfin, la contribution financière et l'implication des municipalités dans les infrastructures et les parcs régionaux sont déterminantes. Les sentiers et les rivières n'ont pas les mêmes frontières que celles des municipalités et des MRC. On doit donc partager une vision commune de développement pour ces parcs qui sont bien souvent localisés à proximité des noyaux urbains et complémentaires à l'offre de proximité.

AF : Les municipalités n'ont-elles pas l'impression que le plein air, ça se passe ailleurs que chez elles et qu'il ne vaut pas la peine d'investir dans ce domaine?

LL : Cette perception a pu être vraie, elle l'est de moins en moins. Les municipalités ont longtemps financé en priorité les aréna, les piscines, les terrains de sport et les équipements de jeu pour les enfants, mais elles investissent de plus en plus dans des infrastructures comme les pistes cyclables et les sentiers. Elles ont constaté depuis déjà un certain temps la très grande popularité et l'attractivité du plein air, et il y a une pression populaire pour qu'elles soutiennent davantage l'offre dans ce domaine, soit directement, soit via les organismes.

AF : On parle de retombées globales de 2,2 milliards engendrés uniquement par les adeptes québécois du plein air. Y a-t-il, pour les municipalités, une part de ces retombées? Et comment pourraient-elles accroître cette part?

LL : Une partie de ces retombées est constituée de revenus fiscaux pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Toutefois, les millions générés en salaires et les 30 000 emplois créés ont des impacts pour les municipalités. Les dépenses des ménages et les dépenses touristiques dans les restaurants, l'achat ou la location d'équipement et les frais d'hébergement sont aussi un moteur pour les économies locales.

La municipalité qui investit dans un équipement local peut bénéficier de la popularité d'une activité au-delà de son territoire, car plusieurs disciplines de plein air ont un fort potentiel d'attractivité. Le parc linéaire du P'tit Train du Nord enregistre près de 1 million de passages annuellement. Plus de 70 % de la clientèle est locale, mais des excursionnistes et des touristes de partout ont permis le développement de toute une industrie touristique autour de cet équipement de plein air mythique.

AF : Quelles sont les disciplines d'avenir dans le domaine du plein air auxquelles les municipalités auraient intérêt à porter attention?

LL : Le vélo et la marche vont continuer d'être populaires, en raison notamment de leur accessibilité. Les activités d'hiver sont un créneau prometteur : marche nordique, ski de fond, patin et, de plus en plus, vélo d'hiver.

Chaque municipalité peut chercher à développer une offre distinctive, selon les ressources naturelles de son milieu (relief, microclimat, plans d'eau, etc.), la culture locale (traditions, festivals, patrimoine) et diverses compétences présentes sur son territoire. Cette offre est appelée à faire partie de l'identité de la ville : elle peut être un facteur d'attractivité (touristes et nouveaux citoyens) et même de rétention de la population.

AMÉNAGEMENT DU PARC GOYETTE-HILL

Prix d'excellence 2017 de l'AQLM
dans la catégorie Municipalités
de moins de 10 000 habitants



Lieu

Ville de Sutton

En résumé

En 2014, la Ville de Sutton a élaboré un plan pour offrir à sa communauté un parc municipal répondant bien aux besoins. Les travaux se sont déroulés en trois phases et le parc a été inauguré le 24 juin 2017. Le parc comprend une foule de plateaux sportifs et d'autres équipements, à la disposition de tous les groupes d'âge et à des fins aussi bien récréatives que compétitives. L'accès à tous les plateaux sportifs (sauf les courts de tennis, 25 \$ par saison) est gratuit.

Contexte antérieur au projet

- Population : 4012 (2016)
- Région : Montérégie
- Parc municipal Goyette-Hill : environ 35 000 m², créé dans les années 60, aucun investissement depuis 30 ans

Déroulement du projet

PHASE 1 (2014)

CONSULTATION : plusieurs demandes récurrentes provenant des joueurs de la ligue de baseball pour la modification du terrain afin d'assurer la sécurité de tous

EXÉCUTION : réaménagement du terrain de balle (remplacement des projecteurs, ajout de filets protecteurs, installation d'un tableau indicateur)

PHASE 2 (2015)

CONSULTATION : présentation au conseil de plusieurs citoyens désirant un terrain de tennis. Aussi, plusieurs infrastructures brisées et désuètes (patinoire, jeux pour enfants, gazebo, etc.)

EXÉCUTION : aménagements de courts de tennis, construction d'une patinoire multifonctionnelle quatre saisons, installation d'éclairage pour les plateaux sportifs, aménagement d'une butte végétalisée servant d'aire de glisse en hiver, d'une aire de pique-nique et d'une estrade pour spectateurs,

réaménagement des aires de jeu pour enfants, construction de sentiers, rénovation du gazebo

PHASE 3 (2016-2017)

CONSULTATION : pétition signée par près de 350 personnes pour l'amélioration de la piscine, consultation des citoyens sur l'ensemble du parc, consultation du personnel travaillant dans les parcs, plusieurs infrastructures brisées et désuètes, consultation sur place de jeunes usagers du parc de planche à roulettes pour l'amélioration de cet équipement, formation d'un comité de jeunes et d'adultes pour la sélection de modules d'activités

EXÉCUTION : construction d'un nouveau pavillon (chalet des sports), construction d'une nouvelle piscine de remplacement (chauffée et plus accessible), installation de jeux d'eau, achèvement du réseau de sentiers, aménagement d'un espace intergénérationnel avec modules de mise en forme, consolidation du parc de planche à roulettes, aménagement d'une aire ouverte et d'un petit amphithéâtre naturel.

Coûts

- Phase 1 : 171 748 \$
(37 000 \$ de moins que prévu)
- Phase 2 : 724 504 \$
(200 000 \$ de moins que prévu)
- Phase 3 : 2 127 555 \$

Financement

- Phases 1 et 2 financées entièrement par la Ville
- Phase 3 financée à 50 % par la Ville et à 50 % par le MÉES dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III

Quelques particularités

- Parc utilisé par toutes les catégories de population et par les touristes
- Parc de planche à roulettes conçu avec le concours d'un comité de jeunes
- Piscine conçue pour l'utilisation par différents groupes, avec entrée en pente progressive favorisant l'accessibilité universelle

- Chalet conçu pour permettre l'accessibilité universelle
- Maximisation des plateaux récréatifs et des infrastructures dans un lieu convivial et rassembleur, avec une vue magnifique sur les monts Sutton

Références

- Projet parc Goyette-Hill : <https://sutton.ca/services-aux-citoyens/travaux-publics/projet-parc-goyette-hill/>
- Service des loisirs et de la vie communautaire : <https://sutton.ca/loisirs-et-sports/>

Personne-ressource

Cynthia Brunelle, coordonnatrice,
Service des loisirs et de la vie communautaire,
Ville de Sutton : 450-538-2290;
c.brunelle@sutton.ca



Photo : Raymond Lavergne

Le 5 octobre 2017, à Drummondville, la Ville de Sutton a reçu le prix Excellence de l'AQLM dans la catégorie Municipalités, villes ou arrondissements de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement du parc Goyette-Hill. Élisabeth Renaud (à gauche), représentante de la région du Nord-du-Québec au CA de l'AQLM, a remis le trophée Otium à Cynthia Brunelle, coordonnatrice des Loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Sutton.

SOMMET 2014 : UNE CONSULTATION GAGNANTE

Présenté à la Conférence annuelle
du loisir municipal 2017



Photos : Yvan Labelle, Image-13, Ville de Mirabel

Ci-dessus : Le maire Jean Bouchard souhaite la bienvenue aux participants au Sommet.

Lieu

Ville de Mirabel

En résumé

Le 3 mai 2014, plus de 80 représentants des organismes culturels, communautaires et sportifs de Mirabel se sont réunis au centre culturel Patrick-Lepage de Saint-Canut pour proposer des améliorations à l'offre de service de la Ville dans les domaines qui les concernent. Ce sommet consultatif s'est traduit par l'élaboration d'un plan stratégique qui oriente les actions du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire depuis 2015.

Contexte

- Population : 50 000
- Territoire : 477 km²
- Secteurs : 13 (7 urbanisés et 4 ruraux)
- Offre en loisir et culture : 64 parcs, 40 aires de repos, 7 centres culturels, 7 bibliothèques, 3 arénas
- Organismes : 6 maisons de jeunes, 17 organismes de sport et plein air, 4 groupes des Cercles des fermières, 5 clubs de l'Âge d'or, 2 clubs Optimistes, 2 groupes des Chevaliers de Colomb, 15 comités communautaires et culturels, 20 comités de parcs et de loisirs

Genèse du Sommet

- En 2013, un nouveau maire, Jean Bouchard, entre en poste. Son programme électoral prévoyait de faire une consultation auprès des organismes en vue d'améliorer l'offre de service en loisirs, culture et vie communautaire, notamment par un meilleur soutien aux organismes.
- Formation d'un comité d'organisation incluant des élus (2), des fonctionnaires (5), 1 représentante du CLD de Mirabel et 1 représentante de Loisirs Laurentides (URLS)

Participation

- Organismes : 68
- Individus : 87

Formule adoptée

- Quatre groupes (comités sports et plein air, comités de parcs et de loisirs, organismes communautaires de service, autres organismes communautaires et culturels) constitués pour la journée.
- Quatre ateliers :
 - A- Disponibilité des ressources
 - B- Mobilisation et renouvellement du bénévolat
 - C- Infrastructures
 - D- Communications
- Chaque groupe participe aux quatre ateliers; les animateurs se déplacent d'un groupe à l'autre.
- Discussions à partir d'une série de questions dans chaque atelier et constats dégagés par chaque groupe.

Plan stratégique consécutif

Vision et quatre orientations, chacune correspondant au titre d'un atelier.

Vision

En 2020, les organismes de Mirabel sont bien gérés par des bénévoles dynamiques et compétents. Ils disposent des ressources matérielles et financières suffisantes pour s'acquitter de leur mission et rayonner dans leur collectivité. La présence d'équipements et d'infrastructures de qualité sur le territoire de Mirabel permet la tenue d'activités pour l'ensemble des citoyens.

Orientation 1 : Disponibilité des ressources

Augmenter suffisamment les ressources financières et matérielles des organismes afin qu'ils s'acquittent de leur mission.

Orientation 2 : Bénévolat et administration des organismes

Offrir des outils aux organismes afin d'améliorer leur mode de fonctionnement au niveau des bénévoles.





Orientation 3 : Communications

Offrir aux organismes des moyens de communication accessibles, conviviaux et concertés.

Orientation 4 : Infrastructures, plateaux sportifs et locaux

Fournir des équipements performants et des infrastructures de qualité permettant la tenue d'activités au bénéfice de tous les citoyens.

Plan d'action 2015-2019

- Améliorations demandées et réalisables avec les ressources humaines actuelles
- Améliorations demandées qui nécessitent des ressources humaines supplémentaires
- Amélioration des communications

- Bonification du soutien financier aux comités de parcs, de loisirs et aux organisations sportives
- Bonification du soutien à la culture
- Bonification des infrastructures

Quelques actions

- Préparation d'un plan de développement du bénévolat (réalisé)
- Dépôt d'une politique de gestion et de soutien des bénévoles (en cours)
- Favorisation du réseautage entre les organismes mirabellois (réalisé)
- Formations à la carte pour les bénévoles (réalisé)

Références

- Présentation à la CALM 2017 : https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiZvclFDUm5tV1E
- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel : <http://www.ville.mirabel.qc.ca/page-services-loisirs.php>

Personne-ressource

Jean Gaudreault, directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Ville de Mirabel : 450-475-8656; j.gaudreault@ville.mirabel.qc.ca

Aucun parc à jeu d'eau n'est complet... sans un abri solaire TECHSPORT.



TECHSPORT
Le choix fiable d'abris solaires
au Québec.

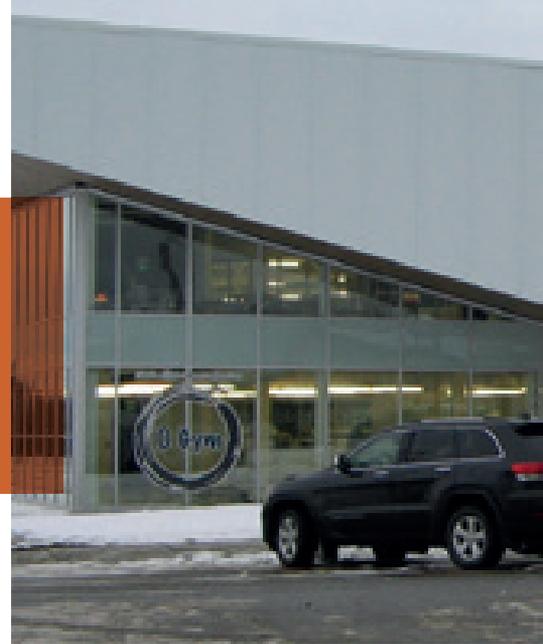
Ombre et fraîcheur, contactez-nous pour concevoir l'ajout d'une zone confort. Assurez-vous qu'il soit installé pour l'été.

T 450 834-3222 | 1 800 361-9463 C info@techsport.ca W www.techsport.ca

PM4128

LA CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE ENTRE LA VILLE D'AMOS ET LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Présenté à la Conférence annuelle du loisir municipal 2017



Lieu

MRC d'Abitibi, région Abitibi-Témiscamingue

En résumé

La concertation scolaire-municipale entre la Ville d'Amos et la Commission scolaire Harricana est une histoire de longue date. Elle s'applique tout autant à l'organisation d'activités et d'événements qu'à la construction, l'aménagement et l'utilisation des infrastructures et équipements de l'une et l'autre. Il s'est ainsi développé à Amos et dans la région une véritable culture de la concertation et du partage en matière de loisirs, sport et culture.

Contexte

- Population de la MRC d'Abitibi : 24 200 (2017)
- Population d'Amos : 12 818 (2017)
- Amos, cité régionale, offre des services à l'ensemble des 17 autres municipalités de la MRC
- Commission scolaire Harricana (CSH) : mandat à l'échelle de la MRC, mais 98 % de sa clientèle à Amos
- Mouvement Kodiak : cette organisation chapeaute les activités du sport étudiant depuis plus de 25 ans; Kodiak coordonne les disciplines suivantes sur le territoire de la ville d'Amos : athlétisme, badminton, basketball, cross-country, cheerleading, gymnastique, ultimate fresbee et volleyball.

Historique de la concertation scolaire-municipale

- 1978 : signature de la première entente
- 1984 : révision de l'entente
- 2004 : seconde révision et mise à jour en fonction de la Loi sur l'instruction publique qui créait les conseils d'établissement

Fondements de la concertation

- Accessibilité au matériel, équipements et infrastructures des deux parties
- Tarifs raisonnables
- Le citoyen au cœur des décisions

Fonctionnement

- Des rencontres de concertation ont lieu quatre fois par année avec le personnel de coordination afin de discuter des problèmes et des enjeux à venir.
- Au niveau administratif, des rencontres ont lieu entre les directions (directeurs généraux et de services) pour peaufiner et mettre en œuvre les plans de développement autant en matière d'infrastructures que d'activités. La planification est donc partagée.
- Le complexe sportif devient en période scolaire un plateau pour l'éducation physique. Autant le personnel de la Ville que celui de la Commission scolaire peuvent faire des réservations à partir d'une plate-forme unique.

Réalizations majeures résultant de la concertation

ÉVÉNEMENTS

- Finale provinciale des Jeux du Québec d'hiver en 1978
- Tour cycliste de l'Abitibi en 1986, 1990, 1992, 1998, 2011, 2014 et 2017
- Finale régionale des Jeux du Québec en 1989, 1999, 2008, 2014 et 2019
- Défi mondial de hockey des moins de 17 ans en 1994
- 3^e Symposium en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue en 1998
- Finale provinciale des Jeux du Québec d'été en 2005
- Championnats provinciaux scolaires de cross-country en 2014

- Rendez-vous panquébécois annuel de Secondaire en spectacle de 2014 à 2016
- Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue en 1999, 2004, 2009, 2014 et 2016

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Construction de la Maison de la culture en 1983: participation financière de la CSH à hauteur de 100 000 \$
- Construction du gymnase de l'école Christ-Roi en 1990: participation financière de la Ville d'Amos (50 %)
- Construction de six courts de tennis en 1989: participation financière de la Ville d'Amos (50 %)
- Jeux du Québec 2004-2005: amélioration des terrains de soccer, des courts de tennis et de la piste d'athlétisme, aménagement de l'Agora naturelle

Partage d'équipements

- Plateaux sportifs de la CSH (Polyvalente de la Forêt, La Calypso, écoles Christ-Roi et Sainte-Thérèse): après 16 h et la fin de semaine, surveillant magasinier sur place, priorité aux équipes et activités du sport étudiant, baignade libre et cours de natation à la piscine de la Polyvalente
- Théâtre des Eskers (municipal): la CSH s'en sert pour de multiples activités (concerts scolaires, Semaine des arts, Soirée des retraités, Grand rassemblement des harmonies, Chorale Les Piccolos, Gala Kodiak, Gala de l'Ordre du mérite)
- Complexe sportif municipal (deux glaces et un curling): sert aussi de plateau d'enseignement
- Centre de plein air mis à la disposition de groupes réguliers du primaire et du secondaire à la fin de l'année scolaire. La Ville coordonne l'affectation des sauveteurs.



Photos d'équipements sportifs fournies par la Ville d'Amos



Partage de travaux

- Aménagement d'un parc urbain en 2016 : travaux réalisés par des étudiants de la CSH dans le cadre de leur programme de formation
- Aménagement d'un tronçon de la piste cyclable en 2013 : travaux réalisés par des étudiants de la CSH dans le cadre de leur programme de formation
- Aménagement d'un parcours de cross-country en 2013 : travaux réalisés par la Ville
- Aménagement de parcs-écoles en 2013 et 2015 : travaux réalisés par la Ville

Discussions concertées sur divers projets

- Parc-école
- Développement de nouvelles infrastructures
- Centre de développement du sport
- Réflexions sur les politiques du sport et de la vie active, familiale et culturelle

Référence

Présentation à la CALM 2017 : https://drive.google.com/drive/folders/0Bw_neTjgP6jiMldtbGRZWXNLZjQ

Personnes-ressources

Bernard Blais, directeur, Service des loisirs, de la culture et du tourisme, Ville d'Amos, 819-732-3254 poste 234, bernard.blais@ville.amos.qc.ca.

Guy Nolet, directeur général, Ville d'Amos, 819-732-3254, guy.nolet@ville.amos.qc.ca

Yannick Roy, directeur général, Commission scolaire Harricana, 819-732-6561, yannick.roy@csharricana.qc.ca



Programme de formation en ligne sur les camps de jour municipaux

HUIT CAPSULES GRATUITES

RENDEZ-VOUS AU :
formation.loisirpublic.qc.ca/fr/camps-de-jour

Présenté par : **AQLM**
 Association québécoise de loisir municipal

En partenariat avec : **Association des camps du Québec**

Québec

Rassemblez la communauté avec une projection de film sur écran géant!
Idéal pour votre programmation estivale

Les Films Criterion offre un service de projection **CLÉ EN MAIN** (écran, film et technicien). Que ce soit un film à l'extérieur sous les étoiles ou à l'intérieur, nous avons le film pour vous!

Plus de 16 000 titres exclusifs, incluant les films en primeurs
 Des films qui proviennent des plus grands studios Hollywoodiens :

- Warner Brothers
- 20th Century Fox
- DreamWorks
- Paramount Pictures
- Métropole Films
- eOne

LES FILMS criterion
 Une division de Global Eagle Entertainment

Pour plus d'informations, contactez-nous des aujourd'hui :
 1-800-361-2788

Visitez notre site web pour feuilleter notre catalogue:
www.criterionpic.com



Cette rubrique est alimentée par l'Observatoire québécois du loisir (https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=170), où l'on peut consulter régulièrement des informations, des réflexions et des études qui témoignent de l'évolution rapide et stimulante du monde du loisir public.



Kurhan/Shutterstock.com

PLUS DE 9 M\$ POUR FAVORISER LE MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES AÎNÉES DU QUÉBEC

Pour soutenir financièrement les activités et les initiatives qui encouragent la participation des personnes âgées au développement de leur communauté et pour adapter les milieux de vie à leurs besoins, le Gouvernement du Québec a annoncé en janvier un investissement de 9 518 741 \$ dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA) et du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Cette somme permettra de soutenir 66 nouveaux projets subventionnés par le programme QADA ainsi que 178 municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) associées à la démarche MADA dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action municipal en faveur des personnes âgées.

Québec ami des aînés

Le programme QADA s'adresse principalement aux organismes à but non lucratif qui offrent des services et des activités pour adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées, en vue de permettre à ces dernières de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants. Il vise également à favoriser la participation de ces personnes au développement social, économique et culturel de leur communauté.

Les deux volets du programme ont permis de soutenir 66 projets. Le volet *Soutien à des projets d'expérimentation, de recherche-action ou de déploiement*

soutient des projets à portée nationale. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif qui offrent des activités au bénéfice des aînés ainsi qu'aux centres et aux instituts de recherche. En 2017-2018, 3,9 M\$ sont accordés pour la mise en œuvre de 13 projets.

Le volet *Soutien aux actions communautaires* appuie des organismes sans but lucratif qui réalisent des projets à portée locale ou régionale répondant aux besoins des personnes âgées des collectivités concernées. Ces projets peuvent notamment découler des orientations des plans d'action de municipalités ou de municipalités régionales de comté (MRC) associées à la démarche Municipalité amie des aînés. En 2017-2018, 53 nouveaux projets sont financés et recevront, au total, 4,3 M\$.

Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

Le programme de soutien à la démarche MADA offre un financement aux municipalités et aux MRC qui s'engagent à adopter ou à mettre à jour une politique et un plan d'action en faveur des personnes âgées, en vue d'adapter leurs interventions, leurs services et leurs structures au vieillissement de la population.

En 2017-2018, des investissements de près de 1,3 million de dollars sont accordés par ce programme : 168 municipalités et 10 MRC réparties dans 13 régions se partagent 1 025 388 \$; le Carrefour Action municipale et famille reçoit 259 900 \$ pour assurer un soutien

technique aux municipalités et aux MRC dans cette démarche.

Depuis 2009, 899 municipalités et MRC se sont engagées dans une démarche MADA et ont reçu plus de 13 M\$.

Source : Famille Québec

Pour plus d'informations sur Le programme Québec ami des aînés (QADA), visitez le https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/quebec_ami_des_aines/Pages/index.aspx



13^e ÉDITION DE LA FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins, prévue pour le 9 juin 2018, en sera à sa 13^e édition. Cette activité vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage, les voisins

immédiats. Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes. Elle permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie. La Fête des voisins est une initiative du Réseau québécois de villes et villages en santé.

CHANGEMENT DE DIRECTION CHEZ SIMEXCO

L'entreprise Simexco, spécialisée en équipements de parcs et de jeux extérieurs, ainsi que sa division Aquajeux, ont changé de direction. Luc Perrin, le fondateur, a pris sa retraite, et la barre est passée à Vincent Carrier et Louis Therrien. Les deux nouveaux propriétaires ont beaucoup de projets en tête pour l'avenir de Simexco et Aquajeux. Tous deux ont précédemment contribué à l'essor d'entreprises variées, et ils combinent maintenant leur énergie et leur expérience pour que Simexco et Aquajeux deviennent la référence de l'industrie.



AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ DANS CE MAGAZINE!

Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
ltoupin@loisirpublic.qc.ca



Photo : Joël Lemay

DES ABRIS ROBUSTES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

✿ Fait au Québec

tendal®

SOLTO®



GRAND CHOIX DE PRODUITS ADAPTÉS À VOS BESOINS
DISPONIBLES PARTOUT AU QUÉBEC | SERVICE CLÉ EN MAIN
On manufacture, on livre et on installe.

450 508-4400 | 12 755 rue du Parc, Mirabel, Qc J7J 0W5 tendal.ca

MANUFACTURÉ PAR

Groupe

SOMAC

ATMOS
PHÈRE

ESPACES PUBLICS
ESPACES LUDIQUES



Un espace à géométrie variable qui s'adapte à votre programmation.

Rentabilisez votre salle grâce à la polyvalence de nos tribunes télescopiques qui offrent une grande variété de configurations sans sacrifier le design et le confort. Spectacles intimes ou à grand déploiement, congrès, banquets ou expositions, tout devient possible. [Atmosphere.com/tribunes](https://atmosphere.com/tribunes)

Tribunes télescopiques